

Tiers- Lieu

Autonomie



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
CADRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES TIERS-LIEUX AUTONOMIE	3
Quel est l'accompagnement proposé par le Département ?	4
Quels sont les modes d'utilisation de la subvention départementale ?	6
POUR EVALUER : PRENDRE EN COMPTE LES CONTEXTES	8
Quels ont été les outils mobilisés ?	8
Quels constats peut-on dresser concernant les contextes territoriaux ?	10
LE PUBLIC DES TIERS-LIEUX AUTONOMIE : PROFIL ET PARCOURS	13
Quelle est la fréquentation des tiers-lieux autonomie ?	14
Quel est le profil des usagers des tiers-lieux autonomie ?	14
Pourquoi on se rend dans les tiers-lieux autonomie ?	16
Pourquoi on ne se rend pas dans les tiers-lieux autonomie ?	20
L'IMPACT DES TIERS-LIEUX AUTONOMIE POUR LES PERSONNES QUI LES FREQUENTENT	23
Accueillir et écouter	23
Informier et orienter	26
Animer et prévenir	29
Développer le pouvoir d'agir	32
ANALYSE DES STRUCTURES LAUREATES : LES CONDITIONS DE SUCCES D'UN TIERS-LIEU AUTONOMIE	36
La maturité du projet	36
Le domaine d'activité principal	39
Le modèle économique	41
Les caractéristiques du lieu	47
Visibilité et accessibilité de l'espace dans le quartier	47
Les tiers-lieux autonomie : des « communs » pour le quartier	49
Conclusion : les conditions de succès des tiers-lieux autonomie	52
LES TIERS-LIEUX COMME CATALYSEURS DE MAILLAGE TERRITORIAL ET DE NOUVEAUX MODES DE COLLABORATION	53
Partenariat entre tiers-lieux autonomie et acteurs de la prévention	54
Partenariat entre tiers-lieux autonomie et EHPAD ; la création du café des aidants	55
Partenariat entre tiers-lieux autonomie et établissement pour personnes en situation de handicap ; les ateliers de jardinage de la Ferme du Cœur	57
Partenariat entre tiers-lieux autonomie et classes ULIS en collège	59
CONCLUSION	60

INTRODUCTION

Bien que jeune, la Seine-Saint-Denis est un territoire très dense. Aussi, le **département concentre déjà une population âgée importante et va connaître un vieillissement démographique plus rapide que les autres territoires franciliens** : d'ici 2050, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans vivant en Seine-Saint-Denis va doubler, atteignant les 165 000 personnes.

Face à la transition démographique, **les inégalités sociales fragilisent les habitants de Seine-Saint-Denis**. Le territoire observe un taux de pauvreté de 27,6% contre 15,5% en Île-de-France. Or **la précarité favorise l'apparition précoce de situations de perte d'autonomie**. Les vulnérabilités physiques, cognitives, sensorielles ou psychiques, qu'elles soient liées à l'âge, au handicap ou à la maladie, concernent ainsi déjà une part substantielle de la population séquano-dionysienne. Aussi, **les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Seine-Saint-Denis sont plus touchés par la perte d'autonomie que d'autres territoires franciliens**.

Pour autant, **la perte d'autonomie est un processus qui peut être ralenti ou limité**. L'accès à un environnement soutenant (alimentation, activité physique, logement adapté, lieux de sociabilité, offre de soins...) est un levier du bien vieillir. La perte d'autonomie précoce n'est pas une conséquence inévitable mais bien souvent le fruit d'un environnement inadapté.

Aussi, **la Seine-Saint-Denis dispose de ressources essentielles pour prévenir et accompagner la perte d'autonomie** : la richesse de son tissu associatif et des initiatives citoyennes, et plus largement la jeunesse d'une partie de sa population, en font un **terreau idéal pour soutenir les liens intergénérationnels et organiser au local les solidarités de proximité**.

Face à ce constat, il est essentiel de prendre en compte l'aspiration **des personnes concernées, qui formulent le souhait de pouvoir vivre le plus longtemps possible « chez elles »**. Or, pour permettre aux personnes de continuer à vivre dans leur quartier, synonyme de repères sociaux et spatiaux, il est nécessaire de :

- **Rapprocher les services des publics** (physiquement et symboliquement) ;
- Permettre **l'émergence de solidarités de proximité**, par l'accès à des lieux non-stigmatisants et intergénérationnels ;
- Permettre aux **personnes concernées d'être maîtres de leurs** choix, par l'accès à des actions de prévention et à la connaissance de leurs droits ;
- Permettre **d'être acteur de la vie sociale et citoyenne** et ainsi de reconquérir le « sentiment d'utilité » et leur pouvoir d'agir ;
- **Améliorer les conditions de vie des aidants**, professionnels et familiaux ;

La politique publique visant à développer ces « *tiers-lieux autonomie dans mon quartier* » cherche à **remplir ces objectifs grâce à un partenariat resserré avec des structures implantées en cœur de quartier**.

Choisir de travailler sur **des espaces communs, ouverts à tous**, répond tant aux aspirations des habitants qu'aux recommandations exprimées par de récents travaux d'expertise en sciences sociales qui se sont intéressés à la Seine-Saint-Denis.

CADRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES TIERS-LIEUX AUTONOMIE

Suite à son inscription dans le schéma départemental pour l'autonomie et l'inclusion (2019 – 2024), **trois appels à projets** dédiés à accompagner l'émergence des « tiers-lieux autonomie dans mon quartier » ont été lancés en 2020, 2022 et 2023. Ils ont permis de **soutenir 15 structures** (dont la Maison Montreau désormais fermée), réparties sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis.

En mars 2024, sur les 14 structures labélisées, **11 sont ouvertes au public**, et trois vont ouvrir d'ici fin 2024 (*Ferme des Possibles, Tiers-lieu Masaryk et Bagnolia*).

La **condition nécessaire** pour devenir *tiers-lieu autonomie dans mon quartier* est d'être un **lieu de convivialité ouvert sur le quartier**, et d'adopter une posture d'accueil universel. Les **domaines d'activités** des structures soutenues **peuvent être divers à condition de :**

- Permettre la **participation de publics en perte d'autonomie** ;
- Laisser **du temps et des espaces pour développer des actions de prévention**.

Ainsi, les lieux accompagnés sont divers, à la fois en termes de structure porteuse du projet (association, acteur de l'ESS, groupement piloté par un bailleur social), et de domaine d'activité (cafés associatifs, fermes urbaines, ludothèque...).

Dès 2019, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est positionné sur le soutien à des acteurs locaux agiles et non à des acteurs spécialistes du champ médico-social. L'enjeu est **de les acculturer aux enjeux de la perte d'autonomie, et de leur permettre d'innover pour répondre aux besoins**.

Sans chercher à créer un cahier des charges rigide mais pour mieux préciser son besoin, le Département a défini trois « missions socles » qui sont communes aux lieux soutenus :

- **Un volet « actions collectives »** : qui doit permettre de (re)créer du commun et lutter contre l'isolement ;
- **Un volet « services »** : qui doit faciliter le quotidien des personnes et favoriser leur accès aux droits ;
- **Un volet « usages libres »** : qui doit inciter les personnes à pousser la porte et devenir contributrices du lieu.

Sur cette base et dans le cadre de l'animation du réseau mis en place depuis 2021 avec le soutien de la Coopérative Tiers-lieux, **les structures accompagnées ont pu collectivement définir leurs fonctions :**

- **Accueillir et écouter** : l'équipe crée un espace-temps et un lien de confiance pour recueillir les besoins des habitants ;
- **Informer et orienter** : une fois le besoin analysé, le public est orienté vers les acteurs spécialisés sur le territoire (santé, droit, aide...) ;



- **Animer et prévenir** : la programmation initiale du tiers-lieu est accessible à toutes et tous. A cela s'ajoutent des actions de prévention ciblées (gym douce, médiation numérique, alimentation-nutrition...);
- **Développer le pouvoir d'agir** : l'équipe du tiers-lieu crée un cadre favorable à l'implication des habitants dans le projet (exprimer ses besoins, partager ses compétences, co-construire des animations...)

Tout en conservant leur projet associatif initial, chaque équipe remplit ces fonctions et missions, selon ses ressources, les besoins exprimés par les habitants, et l'environnement territorial.

Quel est l'accompagnement proposé par le Département ?

Pour permettre aux lauréats de remplir ces fonctions, la Département de la Seine-Saint-Denis apporte à ces lieux **un accompagnement transversal sur trois dimensions**.

1. Tout d'abord, le Département accompagne les équipes des tiers-lieux **sur les enjeux « médico-sociaux »**.

Cet accompagnement a pour objectifs de permettre aux équipes lauréates de :

- **Mieux comprendre les enjeux de la perte d'autonomie** (sensibilisation à des thématiques, connaissance des dispositifs existants) ;
- **Mieux intégrer les dimensions médico-sociales aux projets** ;
- **Favoriser la mise en lien avec les acteurs médico-sociaux du territoire** ;

Cet accompagnement prend la forme de **sessions collectives de 3h organisées tous les mois**, et de l'organisation de rencontres avec les acteurs médico-sociaux de chaque territoire. Cette mission est assurée par la chargée de projet « tiers-lieux autonomie » au sein de la Direction de l'Autonomie du Département.

Dédier un poste à la coordination du réseau est une condition de réussite de la démarche. Cela permet :

- De **sortir d'un rapport financier – financé** distant pour engager une relation partenariale et ainsi co-construire des actions au plus proche des besoins des habitants ;
- De **faciliter les partenariats** (notamment avec des partenaires « classiques » de la Direction de l'Autonomie : EHPAD, acteurs de la prévention, services sociaux...)



Lauréats de la promotion 3 réunis pendant un séminaire collectif au tiers-lieu autonomie de Saint-Denis « Le Toit du Mot »

2. **L'accompagnement en ingénierie de projet** est renforcé par le partenariat établi avec la Coopérative Tiers-Lieux, **un acteur spécialiste de la « démarche tiers-lieu »**.

Pour accompagner les lauréats, autant dans leur organisation interne que dans leurs actions auprès du public, le Département a développé un **partenariat avec la Coopérative Tiers-lieux**. La Coopérative Tiers-Lieux est une initiative lancée par des gérants de tiers-lieux qui souhaitent partager leurs bonnes pratiques et accompagner des porteurs de projet émergents.

Aussi, la Coopérative a une **fine connaissance du secteur médico-social**. En partenariat avec la CNSA, elle a accompagné des EHPAD dans leur ouverture sur la ville (« un tiers-lieu dans mon EHPAD »). La Coopérative est à la fois **centre de formation et « laboratoire » en accompagnant des projets pilotes d'innovation sociale**.

Cet accompagnement porté par la Coopérative a pour objectifs de :

- **Accompagner les équipes** dans la mise en œuvre des fonctions des tiers-lieux autonomie ;
- Mieux **identifier les besoins des publics** cibles et construire des parcours utilisateurs ;
- **Structurer et pérenniser les organisations** (gouvernance, modèle économique, RH...).

Concrètement, la Coopérative accompagne chaque nouvelle promotion via :

- **Des sessions d'accompagnement collectif** : au moins 2 sessions de 2 journées consécutives organisées in situ.
- **Un suivi individualisé du projet** : réalisé à distance sur la base d'un forfait, de 10 ou 20h selon les besoins des projets.



Séminaire animé par la Coopérative Tiers-Lieux en 2024

Aussi, la Coopérative assure une dynamique de **mise en réseau des différents lauréats tiers-lieux autonomie** afin de promouvoir mutualisation et diffusion de bonnes pratiques.

3. Enfin, le Département de la Seine-Saint-Denis **accompagne les lauréats grâce à un soutien financier**. Ce soutien est double.

Le Département peut apporter **une aide à l'investissement de 100 000 € maximum**. Elle participe aux frais de construction, de réhabilitation ou d'ameublement du lieu. Elle peut aussi financer des prestations intellectuelles visant à mieux concevoir l'espace, en lien avec le projet porté.

Le cœur du soutien financier du Département porte sur un **soutien en fonctionnement global de 50 000 € par an sur trois ans**. Il est fléché sur **un équivalent temps-plein dédié au projet**. L'objectif est de permettre aux lauréats d'assurer un **accueil inconditionnel au sein du lieu, à minima 35h/semaine**.

Quels sont les modes d'utilisation de la subvention départementale ?

Concrètement, **comment est dépensée cette subvention départementale ? Permet-elle de créer des postes ? A quelles missions est-elle dédiée ?** Aussi, il s'agit d'analyser plus finement l'utilisation de ce financement départemental.

	Sur les 15 structures soutenues	Soit
Création de poste	12,5	83%
Soutien aux postes existants	2,5	17%
Répartition du poste financé par le CD93 :		
100% dédiée à de la coordination	4	27%
Personne-projet (une seule personne assure médiation et coordination)	3	20%
Répartition sur un poste de coordination et un poste de médiation	8	53%
Appui en médiation par un poste subventionné	9	60%
Poste adulte-relai	5	33%
Poste en apprentissage	4	27%
Nombre de salariés qui porte le projet par structure	1,77	

Contrat en adulte-relai : permet d'embaucher des personnes habitant en Quartier Prioritaire de la Ville sur des missions de médiation et soutenus à 80% du SMIC par l'Etat*

Le soutien en fonctionnement du CD93 a permis de :

- **Créer 12,5 emplois durables**
- **Soutenir l'embauche de personnes en insertion** : 5 postes adultes-relai.
- **Permettre la découverte des métiers de la médiation sociale et du « prendre soin »** : 4 alternants, stagiaires ou services civiques (qui changent chaque année).

On peut distinguer **trois modèles d'utilisation de l'enveloppe départementale** :

1. Répartie entre un poste de coordination et un poste de médiation : 53% des cas

Dans ces cas, on remarque que :

- Il s'agit de lieux déjà en fonctionnement ;
- L'enveloppe permet de soutenir un poste de direction, ainsi qu'un poste d'animation-médiation non-subventionné ou l'intervention de prestataires extérieurs pour l'animation ;
- Dans 80% des cas, un poste subventionné en médiation renforce l'équipe.

2. Dédiée à un poste « personne-projet » : seulement 20% des cas (Pas Si Loin, Espace Canal, Masaryk)

Dans ces cas, on remarque que :

- Il s'agit soit d'une création de structure, soit de création d'une nouvelle activité au sein d'une structure ;

- La personne qui assure à la fois la coordination et la médiation n'est pas soutenue par un contrat subventionné.

On peut interpréter ce **modèle comme une étape de « lancement » du tiers-lieu autonomie**. En effet, ces coordinateurs témoignent de difficultés à gérer leur temps de travail, ce qui génère un fort épuisement. Ainsi, une fois l'activité structurée, **il semble pertinent de compléter l'équipe par un poste dédiée à la médiation**.

3. Dédiée à un poste de coordination de projet : 27% des cas (Tilia, Ferme des Possibles, Bagnolia, La Blague)

Dans ces cas, on remarque que :

- Le projet est porté par à minima 2 personnes au sein de la structure et la médiation est assurée par un contrat subventionné.
- Il est important de noter qu'il s'agit de modélisation, et que les personnes en coordination sont aussi bien souvent présentes pour accueillir le public.

Concrètement, quelles sont les missions de coordination et de médiation ?	
Coordination	Médiation
Programmation (recherche de partenaires, planning, communication...) Lien avec les partenaires (animation, médico-sociaux, financiers...) Encadrement de l'équipe de médiation Recherche de financements et évaluation	Accueil des publics Animation d'ateliers Régie du lieu Parfois : aller-vers

Quel bilan en tirer ?

Le soutien financier en fonctionnement sur trois ans du CD93 permet de **créer des emplois pérennes et d'attirer des professionnels qualifiés**, notamment dédiés à la coordination de projet. En tant qu'encadrant, ces postes de coordinateurs ont aussi **un effet de levier pour l'embauche de personnes éloignées de l'emploi sur des postes de médiation**.

Quelles pistes de développement en retenir ?

Il faut souligner que la **plupart de ces structures demeure en tension** sur certaines missions (communication, comptabilité, fonction RH, animation d'ateliers de prévention spécifiques...). Aussi, la Coopérative Tiers-Lieux étudie actuellement une **piste de mutualisation d'emplois**, notamment via le recours à un groupement employeur.

Ces précisions faites, il s'agit de **rentrer dans le cœur de l'évaluation d'impact de cette politique publique**.

POUR EVALUER : PRENDRE EN COMPTE LES CONTEXTES

Quels ont été les outils mobilisés ?

Une évaluation avait déjà été réalisée par l'association Action Tank en 2021 sur la première promotion des TLAQ afin d'identifier des bonnes pratiques, mesurer les effets et définir des axes d'amélioration.

En 2023, **une évaluation a donc été reconduite** afin de déterminer le développement **et progrès des premiers lauréats** et **établir des premiers constats sur la deuxième promotion**. L'accompagnement de la promotion 3 n'ayant commencé qu'en décembre 2023, il n'a pas semblé pertinent d'intégrer ces 4 lauréats aux travaux d'évaluation.

Aussi, certains projets n'étant pas encore ouverts, ou leur ouverture étant trop récente au début de l'évaluation, **le choix a été fait de focaliser l'attention sur les lauréats 2020 et 2022 ouverts depuis plus de 6 mois**.

Les 8 tiers-lieux autonomie évalués sont :

- **Le Joli Mai à Saint-Ouen** (lauréat 2022)
- **La Blague à Aubervilliers** (lauréat 2022)
- **Le Pas Si Loin à Pantin** (lauréat 2020)
- **Le Tilia au Blanc-Mesnil** (lauréat 2022)
- **La Ferme du Cœur à Drancy** (lauréat 2022)
- **L'Espace Canal à Noisy-le-Sec** (lauréat 2020)
- **Fasol & Si à Rosny-sous-Bois** (lauréat 2020)
- **Bofill'Good à Noisy-le-Grand** (lauréat 2022)

L'évaluation a eu lieu de septembre 2023 jusqu'à avril 2024.

L'évaluation des Tiers-Lieux Autonomie vise **un double objectif** :

1. **Mieux appréhender le public qui fréquente ces lieux**, leur parcours vers le tiers-lieu et l'impact du tiers-lieu sur leurs pratiques.
2. **Mieux comprendre le fonctionnement de ces lieux** et ainsi identifier les leviers et freins pour remplir les fonctions de tiers-lieux autonomie. L'objectif étant d'améliorer leur accompagnement en capitalisant sur les bonnes pratiques.

Plusieurs **outils d'évaluation** ont été mobilisés :

- Les **tableaux de suivi** :

Objectif : quantifier la fréquentation, notamment par les personnes âgées.

Comment ? Il s'agit de **tableaux visant à renseigner la fréquentation mensuelle** pour chaque type d'activité. Ces tableaux sont remplis directement par les coordinateurs.

Aussi, il faut prendre des précautions méthodologiques dans l'analyse de ces données chiffrées. A la fois car ces tableaux sont remplis par les lieux eux-mêmes, mais aussi car les catégories de fréquentation manquent de finesse.

- **Des cartographies socio-démographiques** de l'environnement de chaque lieu.

Objectif : comprendre le contexte local d'action de chaque structure afin d'analyser l'impact sur la fréquentation et la mise en œuvre des projets.

Comment ? En mobilisant le calcul d'isochrones disponible sur le portail national de la connaissance du territoire.

- **Des entretiens :**

Objectif : récolter des **témoignages sur la mise en œuvre des projets**, sur l'usage des lieux et l'impact sur les publics cibles.

Comment ? La chargée d'évaluation de la Direction de l'Autonomie a mené des entretiens semi-directifs avec l'ensemble des coordinateurs, puis avec à minima une personne en perte d'autonomie par lieu, puis avec une série de partenaires.

- **Observation participante :**

Objectif : récolter des **données qualitatives sur la vie quotidienne** des tiers-lieux autonomie et l'usages des lieux par les publics cibles.

Comment ? La chargée d'évaluation de la Direction de l'Autonomie a réalisé une immersion au cours d'ateliers (à minima 3 heures) dans chaque lieu.

Il faut noter que les outils qualitatifs peuvent comporter des biais : biais de positionnement des différents acteurs, discours subjectifs des parties prenantes ou encore la volonté de satisfaire les intérêts des uns et des autres.

La diversité des projets implique de prendre des précautions dans l'évaluation du « réseau de tiers-lieux autonomie » :

1. Des domaines d'activités divers

Les structures ont des domaines d'activités différents qui impactent nécessairement les « résultats » attendus des projets :

- Cafés associatifs : Joli Mai, La Blague, Pas Si Loin, Tilia
- Ferme urbaine : Ferme du Cœur
- Mise à disposition de l'espace et ateliers socio-culturels : Bofill Good et Espace Canal
- Ludothèque : FaSol & Si

2. Une maturité des projets inégale

Certains lieux ont plusieurs années d'existence antérieures à leur labellisation, d'autres non. L'évaluation devrait davantage **pouvoir prendre en compte le « chemin parcouru »** par chacun, par exemple en matière de fréquentation, sans projeter les mêmes attentes en matière de résultats. Cependant et pour les besoins de l'évaluation réalisée sur un temps donné (absence d'informations sur les situations avant sélection à l'appel à projets) des méthodes comparatives, entre lieux et entre modèles, seront parfois apportées ici.

3. Des réalités locales diverses

Il s'agit de se **prémunir de l'idée séduisante de pouvoir créer ce que les sciences sociales ont parfois appelé un « modèle voyageur »** : une solution qui, issue d'une expérience fondatrice, pourrait être dupliquée de façon « prêt-à-porter » sans égard pour le contexte local particulier dans lequel on cherche à l'implanter.

Aussi, **il semble essentiel de débiter l'évaluation par une analyse des contextes territoriaux** afin de pouvoir contextualiser la suite de l'évaluation d'impact

Quels constats peut-on dresser concernant les contextes territoriaux ?

Parmi les 14 lieux lauréats, **13 sont en Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, ou à proximité directe (à Saint-Ouen, Noisy-le-Grand, et Stains, les tiers-lieux autonomie sont à moins de 500m d'un QPV), à l'exception de la Ferme du Cœur à Drancy.

Pour autant, la localisation optimale est tiraillée entre :

- ➔ **Le centre-ville qui garantit l'accessibilité** par l'ensemble des habitants de la ville et favorise le recrutement de bénévoles. *Ex : Ferme du Cœur à Drancy, Joli Mai à Saint-Ouen.*
- ➔ **Un QPV souvent plus enclavé**, où l'offre en **équipements collectifs** est souvent moins riche que dans le centre-ville. *Ex : FaSol à Rosny-sous-Bois.*

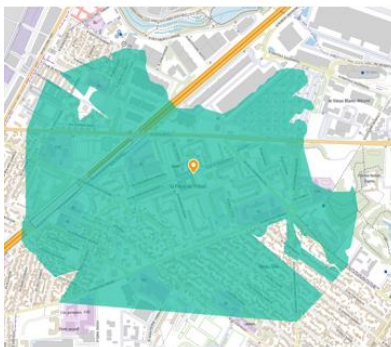
Pour répondre à ce dilemme, on peut se positionner à l'échelle **de la « ville vécue » par l'utilisateur vieillissant en Seine-Saint-Denis**. Avec la diminution des capacités de déplacement et le besoin de repères, le quartier devient le cadre de vie principale. L'impact sur le quotidien des habitants en perte d'autonomie sera donc plus élevé dans des **quartiers sous-dotés en services et espaces de vie sociale, et par ailleurs souvent très denses**.

Ainsi, les tiers-lieux autonomie ont davantage d'impact lorsqu'ils sont positionnés en QPV ou à proximité, car cela permet :

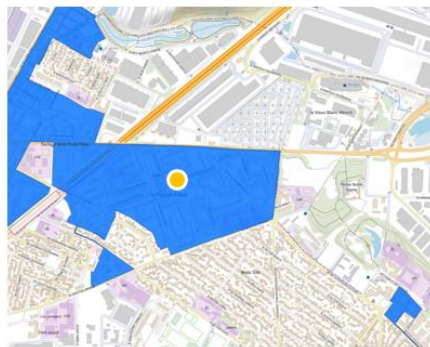
- **D'être localisé au plus près des publics précaires**, qui ont tendance à entrer précocement dans la perte d'autonomie.
- D'offrir **une porte d'entrée pour les acteurs de la perte d'autonomie** (coordination gérontologique, acteurs de la prévention...).
- **D'accueillir des publics dépourvus d'espace de sociabilité** : notamment les femmes.

Le Tilia illustre bien l'apport crucial d'un tiers-lieu autonomie au sein d'un QPV.

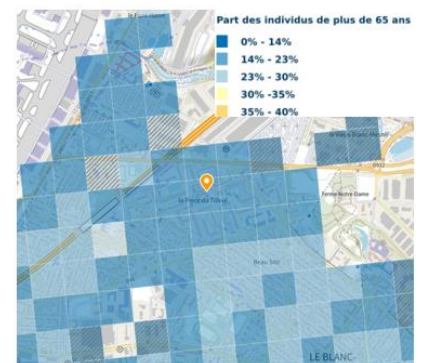
Isochrone 1km



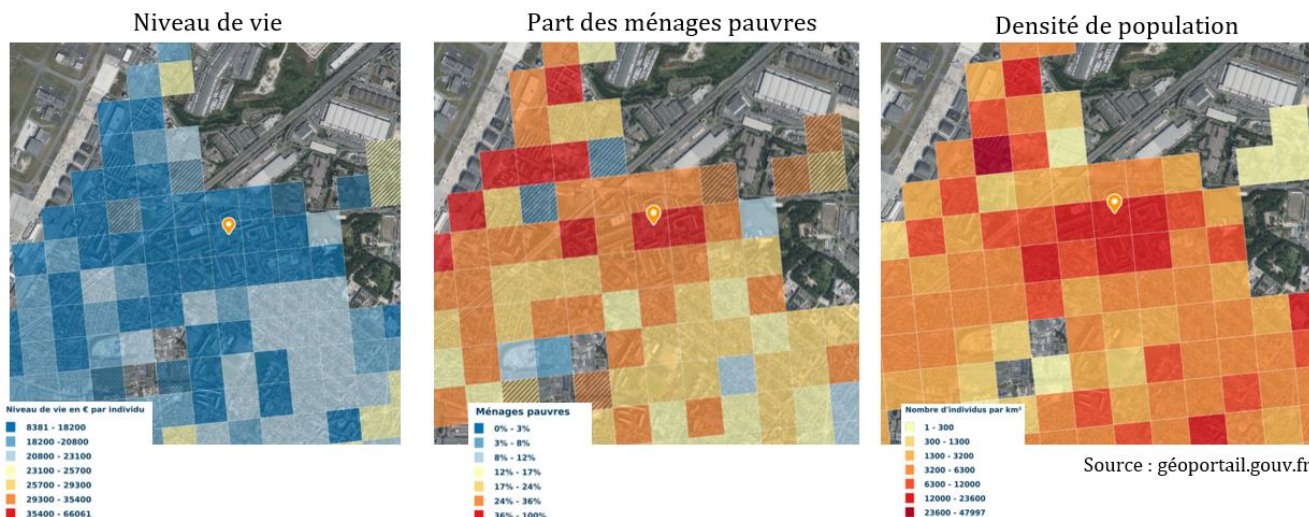
Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)



Part des plus de 65 ans



Source : géoportail.gouv.fr



Analyse de l'environnement du Tilia, localisé dans le quartier des Tilleuls au Blanc-Mesnil.

A titre de comparaison, selon l'INSEE en 2020, dans le 93, le taux de pauvreté est de 27% et la densité de 7000 hab/km², le niveau de vie médian en France est de 18 470€. Ainsi, les actions du Tilia se destinent à une population plus précaire que la moyenne départementale, et ainsi nationale. De plus, ce quartier est dépourvu d'espace d'accueil universel convivial. Aussi, **la fréquentation du Tilia est élevée, notamment par les femmes, et les habitants témoignent du rôle ressource du lieu, tant pour sa convivialité que pour sa réponse aux problèmes sociaux.**



Un après-midi au Tilia au Blanc-Mesnil

Pour autant, notons que cette attraction du public de proximité n'est pas spécifique aux Quartiers Prioritaires de la Ville enclavés.

En effet, les entretiens révèlent que la **proximité du lieu avec leur logement** (5 minutes à pied) a été l'un des **facteurs prioritaires** dans leur fréquentation du lieu, notamment pour :

- Les **bénévoles réguliers** : *exemple des bénévoles seniors de l'aide au devoir du Joli Mai.*
- Les **personnes en perte d'autonomie** : *chez FaSol et au Bofill Good, des habitués quotidiens du tiers-lieu rencontrés connaissent des situations de handicap qui entravent leur mobilité et qui ont indiqué que sans cette proximité avec leur logement, ils ne viendraient pas.*

Aussi, **l'attractivité de ces lieux se joue avant tout à l'échelle du quartier.**

Il semble donc **pertinent de promouvoir l'essaimage de ce type d'initiatives au sein des quartiers, plutôt que de rechercher un passage à l'échelle** – c'est-à-dire viser des lieux plus grands, permettant de toucher plus de monde à l'échelle de la ville. En effet, la petite taille des lieux (parfois de moins de 80m²) n'est pas critiquée par les habitants.

Quel bilan en tirer ?

Cette première partie **dresse le portrait de réalités territoriales diverses**. A gros traits, on peut catégoriser les structures évaluées :

- **Centre-ville, hors QPV** : la Ferme du Cœur (Drancy)
- **En QPV mais bien connecté au reste du territoire**, à proximité de pôles urbains attractifs : La Blague (quartier de la Maladrerie à Aubervilliers), Joli Mai (centre-ville de Saint-Ouen), Pas Si Loin (Quatre-Chemins à Pantin), Bofill Good (quartier Abraxas à Noisy-le-Grand)
- **QPV enclavé, peu d'offre de services à proximité** : FaSol (quartier du Pré-Gentil à Rosny) et le Tilia (quartier des Tilleuls au Blanc-Mesnil).

Quelles préconisations en retenir ?

L'**enseignement majeur** de l'analyse spatiale concerne le **périmètre « de rayonnement »** des tiers-lieux autonomie, qui **varie selon les profils des habitants** :

- **Périmètre « quartier »** (10 minutes à pied maximum) : Les **personnes en perte d'autonomie**, les personnes fréquentant peu de structures de « vie sociale » et les **bénévoles réguliers**.
- **Périmètre ville entière et villes limitrophes** (plus de 15 minutes, usages des transport) : Les **profils « jeunes retraités » encore autonomes** et ayant une diversité de lieux de socialisation.

On peut tirer de ces analyses **quelques préconisations sur le futur développement du réseau de tiers-lieux autonomie**. Il s'agirait ainsi de **privilégier une implantation dans des quartiers** :

- **Denses** et qui **concentrent des personnes éloignées** des dispositifs de prévention à la perte d'autonomie ;
- **Démunis de structures** de convivialité de quartier ;
- **Accessibles en transport** en commun (arrêt de bus à moins de 5 minutes à pied).

Après avoir analysé la diversité des contextes locaux d'implantation des tiers-lieux, **il s'agit de mieux appréhender la diversité des parcours et des profils d'usagers de ces lieux.**

LE PUBLIC DES TIERS-LIEUX AUTONOMIE : PROFIL ET PARCOURS

Tout d'abord, il s'agit de **comprendre qui fréquente les tiers-lieux autonomie et pourquoi ?**



Déjeuner au Joli Mai à Saint-Ouen

L'un des objectifs de cette politique publique est d'offrir une offre complémentaire à celle portée par des équipements collectifs s'adressant spécifiquement à un public-cible (de type « clubs seniors »), ou poursuivant plus directement une vocation sociale (de type « centres sociaux »).

Cette politique publique cherche à **cibler des personnes** :

- **Qui ne se retrouvent pas dans les lieux avec des regroupements spécifiques « entre vieux »**
- **Eloignées des structures publiques** (de type CCAS et Circonscriptions de service social et ainsi parfois manquent d'information sur leurs droits et les ressources disponibles sur le territoire) ;
- **Qui se sentent isolées.**

Les profils ciblés sont-ils majoritaires au sein des tiers-lieux autonomie ? Et comment l'expliquer ?

En effet, il s'agit de comprendre les motivations des personnes en perte d'autonomie qui fréquentent le tiers-lieu. Le Département a choisi d'accompagner **des acteurs non-spécialisés, intergénérationnels** dans le but **d'éviter toute approche stigmatisante** de la perte d'autonomie et du vieillissement. **Ces critères sont-ils importants pour les personnes qui fréquentent le lieu ?**

Enfin, il est nécessaire de **comprendre le parcours d'un usager vers le lieu**. L'enjeu étant de pouvoir analyser les pratiques spécifiques des personnes ciblées afin que les tiers-lieux autonomie aient les clefs pour adapter leur communication.

Quelle est la fréquentation des tiers-lieux autonomie ?

Les tableaux de suivi remplis mensuellement par les tiers-lieux permettent de bénéficier de quelques chiffres concernant la fréquentation des lieux. De janvier à décembre 2023, sur les 8 structures analysées – et en prenant en compte l'ouverture du Bofill Good et de la Ferme du cœur au printemps 2023 – voici les « passages » qui ont été enregistrés.

Structure	Joli Mai	Tilia	La Blague	Pas Loin	Si	FaSol	Bofill	Ferme du Cœur	Espace Canal	TOTAL
Nombre de passages par mois (moyenne 2022)	440	350	260	180	100	0	0	30		1360
Taux de seniors (2022)	25%	50%	20%	33%	25%	0%	0%	60%		36%
Nombre de passages par mois (moyenne 2023)	440	380	320	200	300	220	200	80		2140
Taux de seniors (2023)	25%	50%	25%	66%	80%	67%	50%	67%		54%

Un « passage » correspond à une personne qui pousse la porte au cours de la journée pour participer à une activité collective (ne prend pas en compte les usagers du café, par exemple). Plusieurs passages dans le mois peuvent être réalisés par une même personne.

Ainsi, le **nombre de personnes âgées** qui fréquente les tiers-lieux autonomie **a plus que doublé entre 2022 et 2023** : de 489 à 1 155 passages par mois.

Plusieurs facteurs permettent d'analyser cette augmentation de la fréquentation des seniors :

- **L'ouverture** de deux **nouveaux lieux** (Bofill et la Ferme du Cœur) ;
- **Le temps du « ciblage » de la communication** vers les personnes âgées (et notamment le délai de mise en lien avec les prescripteurs) ;
- **L'augmentation d'actions dédiées à la prévention** qui sont attractives pour les personnes en perte d'autonomie.

Cela permet de souligner l'importance d'un **accompagnement sur le temps long de la part du Département**.

Aussi, ces données révèlent que la fréquentation des tiers-lieux autonomie est bien **intergénérationnelle**.

Soulignons quelques limites méthodologiques : ces données ne donnent qu'une estimation du volume de fréquentation. La récolte de données mériterait d'être approfondie afin de qualifier ces passages : quelle part de personnes habituées ? De « premières entrées » ? De personnes en perte d'autonomie ? D'habitants du quartier ?

Quel est le profil des usagers des tiers-lieux autonomie ?

Au-delà des chiffres, **quel est le profil des personnes âgées et en situation de handicap qui fréquentent le tiers-lieu autonomie ?**

Les observations et entretiens avec les coordinateurs ont permis d'identifier des **profils récurrents** :

- **Public féminin, notamment âgé**

Lors des phases d'observation, en moyenne $\frac{3}{4}$ des personnes qui fréquentaient les lieux étaient des femmes (à nuancer selon les structures : plus équilibré à la Blague ou au Bofill Good par exemple). On peut l'interpréter par le peu de lieux de convivialité considérés comme des « *safe places* » pour les femmes dans certains quartiers de Seine-Saint-Denis.



Le Pas Si Loin, Pantin

A cet égard, il est pertinent de mentionner que le Pas Si Loin, lauréat à Pantin, a été conçu à l'origine dans l'objectif de créer un lieu accueillant pour les femmes dans le quartier des 4 chemins.

- **Origine géographique** : majoritairement **du quartier**, sinon habitant de la commune, ou plus rarement de villes limitrophes ;

« C'est génial que ce soit si proche de chez moi... Je suis sûr de pouvoir venir ! Parce que certain jour, impossible de marcher plus que 5 minutes, je suis atteint d'un Parkinson » - Un habitué du Bofill Good qui habite dans les logements au-dessus du lieu

Les usagers en perte d'autonomie et/ou économiquement précaires habitent quasiment **systématiquement dans le quartier**. Alors que les personnes plus autonomes peuvent venir des villes limitrophes notamment lorsque le lieu apporte une expertise spécifique (ex : couture, jardinage...).

Aussi les tiers-lieux ont bien un rayonnement à l'échelle du quartier, mais **peuvent aussi contribuer à créer certaines porosités à l'échelle communale ou intercommunale, en rendant attractifs des quartiers jouissant parfois d'une image négative.**

Lors des entretiens chez FaSol, certaines habituées ont révélé qu'ils avaient auparavant des a priori sur le quartier, et qu'ils étaient venus pour la première fois dans le quartier pour participer aux activités du lieu.

- **Personnes isolées ?** Une partie des personnes témoigne d'une grande solitude alors que d'autres ont des relations sociales multiples et riches.

Les entretiens ont permis d'échanger avec **des personnes qui ne sortaient plus de chez elles avant de rencontrer l'équipe du tiers-lieu** autonomie, et aujourd'hui fréquentent le lieu quotidiennement.

Pour autant, **les bénévoles réguliers âgés, ont eu un parcours d'engagement auparavant** et trouvent dans le tiers-lieu une opportunité d'engagement pour le quartier.

A titre d'exemple, un des bénévoles de l'aide au devoir du Joli Mai est aussi bénévole au secours catholique voisin.

Aussi, il est important de noter que les **profils se croisent et se rencontrent au sein des lieux**. Les observations ont révélé qu'au-delà des activités de prévention, le reste de la **programmation est accessible à tous**. Les temps libres (ex : restauration à la Blague) ou encore les ateliers (ex : atelier couture au Pas Si Loin) sont l'occasion de la rencontre entre générations.

Pourquoi on se rend dans les tiers-lieux autonomie ?

- Pour « rencontrer du monde » ...

Ce qui ressort avant tout des entretiens avec les participants, c'est le rapport au collectif. Il s'agit d'un fort attachement au groupe de participants à un atelier, ainsi qu'à ce moment de partage, de convivialité, qui fait du bien. L'interconnaissance entre les différents participants (reconnaître les visages, savoir quelques prénoms) semble suffire à **nourrir cette ambiance** et cette affection pour le groupe. Cela est notable alors même que l'ensemble des participants interrogés ne connaissaient aucune autre personne avant de fréquenter le tiers-lieu. (extrait de l'étude APUR 2023 – Solidarités de proximité et résilience – Enquête de terrain en Seine-Saint-Denis)



Atelier couture chez FaSol

Témoignage d'une participante à l'atelier couture de FaSol : « Depuis la retraite, je ne faisais que rester à la maison, ici je fais des rencontres, je découvre de nouvelles choses, et je crée. »

- **...Et notamment des personnes de tout âge**

La composante intergénérationnelle est essentielle. C'est notamment ce mélange qui attire certaines personnes âgées, qui expriment leur envie de côtoyer des personnes d'âges plus variés.

Jean-Claude, membre du CA de La Blague, se réjouit des activités intergénérationnelles et plus largement de la mixité sociale qu'offre le lieu : « On côtoie des gens vraiment venus de tous horizons, intellectuels et sociaux, et puis avec des envies différentes je trouve ça très bien. Hier soir par exemple, j'ai 70 ans et à la soirée jeux c'était pratiquement tous des jeunes qui avaient moins de 30 ans donc je me sentais peut-être un petit peu décalé dans le fait que j'étais le seul de cette tranche d'âge, ils parlaient de choses qui sont de cette génération. Mais malgré tout, je trouve que c'est bien, c'est un partage et un brassage d'horizons complètement différents, venus pour différentes raisons. »

- **Pour « faire », pour « être acteur »** (en contre-pied d'une position comme « bénéficiaire » ou « consommateur »)

Certaines personnes âgées ont d'abord découvert le tiers-lieu pour un atelier spécifique (jardinage, couture, chorale...) et aujourd'hui participent à de nombreuses activités voire en organisent certaines.

Par exemple, Pascal, habitué du Bofill Good est venu pour la chorale. Aujourd'hui, il participe à toutes les activités et exprime sa fierté d'avoir créé une chorale, ainsi que les bienfaits de nombreuses activités proposées (le yoga du rire par exemple).

- **Pour se « rendre utile »**

Par exemple, les personnes à la retraite qui viennent faire de l'aide au devoir du Joli Mai ne sont pas au courant que l'association mène aussi des actions de prévention à la perte d'autonomie. Au contraire, ils souhaitent « aider la jeune génération à mettre le pied à l'étrier ».



Soutien scolaire au Joli Mai à Saint-Ouen

- Pour la **convivialité du lieu, et notamment pour l'équipe**

Lors des entretiens, **la relation avec l'animateur revient régulièrement comme un moteur de la fidélité des personnes.**

Par exemple, une femme âgée interrogée dit venir à FaSol & Si 4 fois par semaine. Atteinte d'une cataracte avancée, elle ne peut pas tricoter, pour autant, elle vient « pour voir du monde, voir Anabelle [la médiatrice de FaSol]. Sinon je reste toute la journée toute seule chez moi ».

- Pour **être accompagné et apprendre**

Notamment sur le volet **numérique et plus généralement sur un accompagnement administratif.**



Atelier numérique au Bofill Good à Noisy le Grand

Quel bilan en tirer ?

Il faut souligner que la pluralité des activités de ces lieux permet différents types de « parcours » pour l'usager, et répond donc aux aspirations de publics divers :

- Une entrée « **accompagnement social et services proposés** »

Les entretiens avec divers seniors et professionnels (notamment les évaluatrices médico-sociales du Département, l'équipe du café social Ayyem Zamen à Paris, l'équipe du GRDR) ont souligné que les publics seniors dit « éloignés », notamment les personnes ayant connues des parcours de migration, ont tendance à **ne pas participer spontanément aux activités de convivialité**. Cela peut s'expliquer par le **besoin de couvrir des besoins prioritaires** tels que l'accès à leurs droits (revenu, soin, logement...). **Une fois leur situation stabilisée, il est possible de se « projeter »** dans la participation à des ateliers.

Il convient de souligner que les publics qui viennent pour accéder à un service (accès aux droits) ont davantage tendance à être « usager » que « acteur » du tiers-lieu.

- Une entrée « **activités conviviales et participation à la vie de quartier** »

Pour autant, une autre partie du public fait le chemin inverse. Le moteur d'entrée dans le lieu est « rencontrer », « apprendre », « se rendre utile » ... Et l'accompagnement social mis en place par le lieu est découvert dans un second temps.

À ce titre, les témoignages d'habitues de FaSol sont éclairants.

Surili, est entrée pour la première fois chez FaSol pour avoir un renseignement administratif. Grâce à l'accompagnement, la structure a gagné sa confiance et elle a donc testé des activités au-delà de « l'accompagnement social ». Depuis, elle vient 4 fois par semaine : tricot, couture, gym douce et accompagnement numérique.

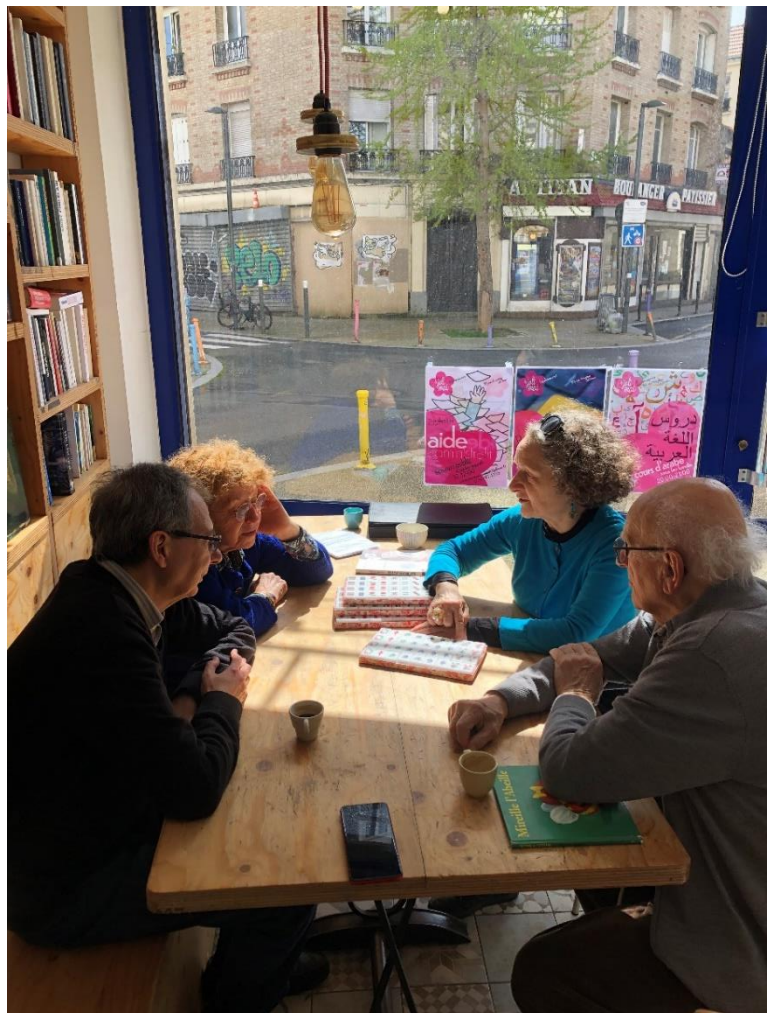
Assise à côté de Surili, une autre habitante a connu le lieu par les cours de couture, et est ensuite revenue pour l'accompagnement numérique (notamment pour de l'accès aux droits). Avant, elle n'avait pas identifié « qu'elle perdait la main » sur le volet numérique.

- **Une entrée « usages libres et individuels »**

En complément, **une dernière entrée se dessine par les usages libres et individuels** que permettent les tiers-lieux.

Les données statistiques de fréquentation montrent que les lieux qui disposent d'une offre de café-restauration sont souvent ceux où la participation aux activités collectives est la plus importante. Si les deux fonctions ne sont pas forcément poreuses (un « client » du restaurant à midi n'est pas forcément un « participant » aux activités collectives la journée), **la possibilité offerte de pousser la porte sans craindre d'être directement sollicité**, même de façon bienveillante, sur le mode du « quelle activité vous amène ? », peut être rassurante. Il devient alors possible d'entrer dans le lieu, prendre un café, découvrir l'espace et prendre connaissance des activités qu'il propose.

Au Pas Si Loin, pour ne pas créer de freins d'accès économique, il est possible de régler son café et même son repas à prix libre. Dans le même temps, la référence au café dans l'affichage du lieu (le Café associatif Pas Si Loin) a été abandonnée pour ne créer de barrière symbolique genrée chez certaines communautés, où l'image attachée au « café » est avant tout masculine.



Moment café au Joli Mai

Pourquoi on ne se rend pas dans les tiers-lieux autonomie ?

« On ne connaît pas » / « on ne sait pas ce qu'il s'y passe ».

Lors des entretiens, plusieurs usagers actuels des tiers-lieux autonomie nous ont partagé la méconnaissance voire l'ignorance de la plupart des habitants au regard du tiers-lieu autonomie de leur quartier.

Il s'agit donc d'analyser les freins à l'entrée : comment sont-ils **identifiés, compris et appréciés par les habitants ?**

La **question de la connaissance du projet se mêle souvent à celle de sa compréhension** : beaucoup d'habitants voisins connaissent l'existence des lieux étudiés mais ne savent pas ce qu'il s'y passe. De fait, **les projets ne sont pas toujours lisibles de l'extérieur : à qui s'adressent-ils ? Qu'est-ce qu'on y fait ? Comment fait-on pour participer ?** Ces difficultés peuvent être renforcées par la diversité d'activités proposées dans certains lieux. Il faut oser passer la porte pour demander ces informations, ce que beaucoup ne font pas (*extrait de l'étude APUR sur le Pas Si Loin : Solidarités de proximité et Résilience – Enquête de terrain en Seine-Saint-Denis, 2023*).

Les entretiens menés ont permis d'identifier les principaux freins à l'entrée et les pistes d'amélioration.

Quels freins ont été identifiés ?

- **L'incompréhension de l'offre ;**
- **Le sentiment que « ce n'est pas pour moi » ;**
- **La variation des horaires ;**
- **Le sentiment « d'insécurité » :**

Certains de ces **freins organisationnels**, et liés aux pratiques des lieux (horaires d'ouverture, activités proposées) **peuvent sembler faciles à traiter, mais ils sont en partie consubstantielles au fonctionnement d'un tiers-lieu**, qui se définit notamment par :

- **Une offre « déspécialisée »** : les lieux n'ont pas une fonction unique, mais se démarquent au contraire par une multiplicité d'actions en réponse aux besoins et ressources du quartier.
- **Un usage coopératif** : la gestion est assurée par une personne morale mais le lieu vit par la mobilisation de collectifs d'acteurs. L'absence fortuite d'une personne en charge de l'animation d'une action peut entraîner une fermeture imprévue sur un créneau horaire ; un temps fort évènementiel peut créer de l'animation sur un temps normalement fermé au public.

D'autres freins contextuels, et liés aux environnements dans lesquels s'insèrent les tiers-lieux.

- **Le sentiment d'illégitimité** : il est lié au contexte social, qui implique la « société » dans son ensemble. L'idée que l'utilité sociale se prouve par le rapport au travail (marchand) **peut créer un sentiment de dévalorisation pour les personnes âgées à la retraite**. Cette problématique **s'accroît par son intersection avec des éléments plus spécifiques aux quartiers populaires**, où les habitants disposent de capitaux économiques, culturels et symboliques socialement moins valorisés, contribuant à renforcer l'idée du « ce n'est pas pour moi ».
- **Le sentiment d'insécurité** : réel ou supposé, il est **lié au contexte urbain et au « climat » collectif qu'il peut produire**. Certains lieux sont situés à proximité de point de deal (Le Tilia, Le Pas Si Loin, FaSol, le Joli Mai, etc.). Certains sont tout simplement situés dans des

environnements où la présence d'autres services collectifs est peu nombreuse, créant ainsi un **désinvestissement de l'espace public et un climat de méfiance.**

Si les tiers-lieux ont à première vue moins de possibilités d'intervention sur ces freins contextuels, ils contribuent par leurs efforts quotidiens à les « combattre ». Une fois la porte passée, un habitant peut s'inscrire dans un collectif qui « encapacite » et redonne confiance. Les tiers-lieux jouent également un rôle majeur dans l'animation des rez-de-ville et la création de flux, et contribuent ainsi à l'apaisement du quartier.

Notons que le Joli Mai en créant un lieu convivial et en investissant la place a participé à apaiser le quartier. Aussi, le Joli Mai embarque des habitants qui ont peu l'habitude de participer à ce type de grand évènement. Par exemple, les masques du carnaval ont été fabriqués avec l'association trois + moi qui accompagne les enfants en situation de handicap, et étaient ainsi présents à l'évènement.



Fête de quartier annuelle du Joli Mai

Quelles pistes de développement en retenir ?

Les éléments de bilan sur les publics « éloignés » des tiers-lieux autonomie permettent de dresser **des pistes d'amélioration sur la communication des tiers-lieux.**

- **Communication visuelle** : de l'extérieur, a-t-on accès aux informations essentielles (horaires, activités, gratuité) ? Les comprend-t-on aisément (pour les personnes en situation de handicap, les personnes non-francophones, les personnes illettrés) ?
- **Communication orale** : pour les personnes isolées, pousser la porte d'un lieu de convivialité peut être difficile, aussi il est nécessaire de dédier des temps pour « aller-vers », même devant le lieu, afin de pouvoir faciliter l'échange avec les passants.

Rappelons que « aller-vers » est très chronophage, et pour de petites équipes, il peut même impliquer de fermer le lieu, faute de personnes pour tenir l'accueil.

- **Communication partenariale** : les acteurs sociaux, les bailleurs, mais aussi les commerçants de proximité (boulangier, pharmacien...) peuvent être de bons relais vers les tiers-lieux autonomie.

A ce titre, **le Département souhaite mieux outiller les tiers-lieux autonomie dans le ciblage et la communication envers les personnes âgées isolées.** L'enjeu est de mettre en lien les équipes des tiers-lieux autonomie avec les prescripteurs locaux, qui pourront orienter les personnes en cours d'isolement vers les tiers-lieux autonomie :

- Les **bailleurs sociaux** à proximité des tiers-lieux autonomie, qui ont une connaissance fine de la démographie de leur parc social. Les **immeubles « les plus âgés » pourront être ciblés par les tiers-lieux autonomie lors de campagnes d'aller-vers.**
- Les **établissements sociaux et médico-sociaux**, notamment Résidences Autonomie et foyers de travailleurs migrants feront l'objet de partenariats renforcés.
- Les **service sociaux** locaux, que ce soit le CCAS ou le service social départemental ;

Les Petits Frères des Pauvres et autres équipes de bénévoles intervenant dans les quartiers.

Quel bilan en tirer ?

Les tiers-lieux autonomie **répondent bien à un besoin d'espaces de convivialité intergénérationnels.**

Proximité, convivialité, programmation d'ateliers divers et gratuits, accompagnement social, possibilité d'engagement, confiance en l'équipe... sont les facteurs d'attractivité partagés par l'ensemble des publics. Pour autant, il semble que pour attirer les publics « en cours d'isolement » et « éloignés » des lieux de convivialité et/ou des activités de prévention, la clé est **d'adapter la communication, l'aller-vers et de questionner sa programmation au regard des besoins et aspirations des publics**

Depuis leur labellisation, **les efforts des équipes pour mieux communiquer et adapter la programmation ont été récompensés par une augmentation de la fréquentation par le public senior.**

Notons que le volet inclusion de personnes en situation de handicap n'est pas traité ici. Dans la mesure où 80% des handicaps sont invisibles, il semble difficile de relever le taux de fréquentation par des personnes en situation de handicap. Aussi, la dimension « inclusion du handicap » sera traitée dans la partie « partenaire », via les collaborations avec des établissements spécialisés.

L'IMPACT DES TIERS-LIEUX AUTONOMIE POUR LES PERSONNES QUI LES FREQUENTENT

Désormais, il s'agit d'analyser plus finement **l'impact de la fréquentation du lieu sur les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants**. Pour cela, nous avons choisi de **reprendre les fonctions des tiers-lieux autonomie et d'évaluer leur capacité à les remplir** :

- **Accueillir et écouter**
- **Informé et orienter**
- **Animer et prévenir**
- **Développer le pouvoir d'agir**

Ces fonctions sont le fruit des ateliers menés avec les premières promotions de tiers-lieux autonomie et la Coopérative Tiers-Lieu. L'enjeu était de traduire les objectifs de la politique publique de façon opérationnelle, pour répondre à la question : concrètement que fait un tiers-lieux autonomie ? Choisir le terme « fonction » n'est pas anodin, il s'agit de donner un cadre commun et de permettre à des structures ayant des modes de fonctionnement et publics différents de créer des solutions.

Comment les tiers-lieux autonomie mettent en œuvre ces fonctions ? Certaines fonctions sont-elles plus faciles que d'autres à remplir ? **Quels sont les besoins** des tiers-lieux autonomie **pour parvenir à les remplir** ?

Accueillir et écouter

Description brève : **Accueil – écoute** : l'équipe crée un espace-temps de disponibilité et un lien de confiance pour recueillir les besoins des habitants.



Le Tilia, Blanc-Mesnil

1. Comment la mission d'accueil et d'écoute est-elle assurée au sein du tiers-lieu autonomie ?

Comme vu précédemment dans les modes d'utilisation de la subvention départementale, l'organisation des tiers-lieux pour assurer les missions de coordination et de médiation varie selon les tiers-lieux.

Pour autant, tous relèvent le besoin de disponibilité pour « bien accueillir ». De fait, le double objectif de « **coordination-médiation** » rend difficile la **sanctuarisation** « **d'un espace-temps** » pour l'accueil ou la coordination. Cela peut nuire à la qualité de l'accueil, mais surtout mettre les salariés dans des situations de frustration et de surcharge de travail.

Pour autant, dans l'ensemble des tiers-lieux autonomie, les phases d'observation ont révélé que **chaque personne qui entre reçoit un accueil chaleureux**. Qu'il s'agisse d'un habitué auprès duquel le médiateur va prendre des nouvelles, ou d'une personne nouvelle à laquelle on prend le temps de présenter le lieu. Aussi, il est important de noter que ces lieux sont dans **une posture d'accueil universel**. Toute personne est accueillie, même si elle ne vient pas consommer (au café) ou participer à une activité.



Martine raconte la première fois qu'elle a franchi la porte du Pas si loin : « *Nathalie est venue à la résidence autonomie dans laquelle j'habite pour parler du Pas si loin et je me suis dit pourquoi pas. Alors là j'ai été très bien accueillie, en plus c'est convivial, il y a toujours de l'entraide, de l'amitié* »

2. Quel est l'impact pour les personnes qui fréquentent le lieu ?

- **Lien de confiance et attachement à l'équipe**

Les phases d'observation et entretiens ont révélé l'attachement du public à l'équipe d'animation-médiation. Ce **lien de confiance lié à l'écoute active permet parfois de détecter des situations** et de répondre à des besoins non-exprimés dans un premier temps.

Martine, une habituée du Pas si loin : « *Si j'ai besoin d'aide je sais que je peux demander à Nathalie. Il y a beaucoup de personnes qui lui ont demandé et elle leur a donné des conseils* »

- **Sentiment d'être valorisé**

Jean-Claude, membre du CA de La Blague et bénévole : « *quand il y a une petite fuite en cuisine, eh ben ils appellent. Quand ils ont des étagères à mettre en place, ils m'appellent. Et puis quand ils ont besoin de quelqu'un au service, ben voilà, ils me contactent pour savoir si je peux filer un petit coup de main. Que ce soit dans la journée, dans les soirées. Je suis à côté, je suis à 200 M. Il ne se passe pas une semaine ou 15 jours sans qu'on me demande de faire un petit quelque chose. Ça fait partie intégrante de ma vie* ». Jean-Claude passe beaucoup de temps à réaliser ces « petites bricoles » et témoigne de son bonheur de rendre service.

- Une posture d'accueil convivial et sans jugement **d'autant plus importante pour accueillir des personnes en situation de handicap**

L'importance de l'accueil, de la pédagogie et du temps pris afin de bien accueillir toute personne. Ces qualités sont soulignées par l'éducateur spécialisé de la Maison d'Accueil pour Adultes de Bobigny, qui accompagne des personnes avec des troubles du spectre autistique, et qui se rend à la Ferme du Cœur pour un atelier jardinage tous les vendredis après-midis.

3. Quelles sont les bonnes pratiques et pistes d'amélioration ?

Facteurs de succès de l'accueil-écoute :

- Une personne **dédiée à la médiation, qui reste sur le long terme.**

Le lien de confiance des habitants envers le médiateur est primordial aussi, il est essentiel de limiter le turn-over est primordiale sur ce type de poste. **D'où l'importance d'un financement pluriannuel du poste par les acteurs publics.**

- **Des formations pour médiateur** : pour être en capacité de garantir cet « accueil universel »

Les entretiens avec les médiateurs ont révélé la difficulté de ces postes de « première ligne ». Il s'agit d'avoir une **posture chaleureuse, mais aussi non-stigmatisante**, qui mette les publics en situation d'acteur, tout en gardant la « juste distance ». À cela, il faut ajouter l'accueil de personnes très vulnérables, isolées, en souffrance psychique, **sans oublier les possibles tensions** qui peuvent émerger au sein des lieux.

Aussi, il **s'agit pour les acteurs publics de valoriser les personnes en charge de ces missions**, à la fois en sécurisant les postes, mais aussi en leur donnant accès à une formation qui répond à leurs besoins.

Au cours des échanges avec les équipes, et dans les pistes d'action envisagées par la Département de la Seine-Saint-Denis figurent ainsi :

- Le prolongement de formation de premiers secours en santé mentale (en partie réalisée) ;
- La réalisation de formation en communication non-violente ;
- La mise en place d'un groupe d'analyse de pratiques entre médiateurs de tiers-lieux autonomie ;
- Une sensibilisation sur l'accueil des handicaps.

Informer et orienter

Description brève : l'équipe répond aux questions des habitants, soit en ayant des informations à disposition, soit en relayant vers des acteurs capables de répondre au besoin. Il s'agit notamment de garantir connaissance des dispositifs et droits existants, et l'orientation vers les guichets publics pour y avoir accès.

1. **Comment la mission d'information et d'orientation est-elle assurée au sein du tiers-lieu autonomie ?**

Les tiers-lieux autonomie sont identifiés comme des interlocuteurs de confiance par leurs usagers. Aussi, il est fréquent que **les personnes demandent des renseignements** ou qu'au fil d'échanges, les **médiateurs identifient un besoin** (accès à une activité, non-recours au droit, difficulté administrative...). Ces situations ont été observées à tout moment, dès l'entrée dans le lieu, lors d'un atelier, au cours d'un échange.

Le rôle d'information-orientation est inégal selon les tiers-lieux autonomie. En effet, **les lieux implantés dans les quartiers précaires enclavés ont davantage de public éloigné des institutions et davantage de demandes**. C'est notamment le cas de FaSol et du Tilia.

Répondre à ces demandes est complexe car cela **requiert une fine connaissance des compétences des acteurs** (notamment médico-sociaux) **et des dispositifs existants**. En effet, les équipes des lieux témoignent se sentir **parfois démunies** face aux demandes, et devoir « faire avec les moyens du bord ». À ce sujet, il faut nuancer car, l'ancienneté des équipes et des structures, leur a permis de se former au fil des situations et de nouer des liens avec les acteurs locaux.

A titre d'exemple, l'équipe du Tilia est en lien direct avec le service social départemental, ce qui facilite les orientations.

Pour autant, **les équipes sont en demande constante d'une meilleure compréhension des parcours** afin de se sentir légitime à orienter.

Il est pertinent de noter que la montée en compétences sur ces fonctions d'information et d'orientation peut être un premier pas vers **un accompagnement social renforcé de la part des équipes des tiers-lieux autonomie**.

En effet, **plusieurs lauréats ont mis en place des actions renforcées sur l'accès aux droits** : permanence d'écrivain public, permanence numérique, point CAF ou travaillent avec d'autres associations spécialistes de l'accès aux droits.

Par exemple, le Joli Mai, lauréat 2022 propose une permanence d'écrivains publics depuis la fin d'année 2023.

2. Quel impact pour les personnes qui fréquentent le lieu ?

- Sentiment de sécurité

Tanja, habituée de la Ferme du Cœur, affirme qu'elle peut compter sur l'équipe si jamais elle a une question : « Sophie, elle est là, je sais que je peux lui demander des choses »

- Rapprocher symboliquement certains publics des institutions publiques

Les médiateurs témoignent des liens qui, sans leur entremise, n'auraient pas pu être mis en place vers les institutions publiques. L'étude réalisée par l'APUR « Capital Social – Paris et Seine-Saint-Denis » a témoigné en effet d'un climat de défiance envers les services municipaux. Un tiers des habitants du 93 **indique ne pas avoir confiance envers les services municipaux pour les aider en cas de difficulté** (contre 27% dans le Grand Paris). Or, **la confiance envers les acteurs publics locaux est un levier de résilience en cas de crise.**

- Amélioration de l'accès au droit et lutte contre le non-recours



Permanence écrivaines publiques à la Blague

Au-delà des permanences d'écrivain public mises en place par plusieurs tiers-lieux autonomie (La Blague, le Joli Mai), les médiateurs ont tendance à accompagner les personnes dans leur démarche du quotidien, ou à minima à creuser le « besoin » afin de les orienter vers les dispositifs appropriés. Or, l'information sur les dispositifs existant est essentielle pour prévenir le non-recours.

Lors d'une immersion à FaSol au Pré-Gentil, une personne de l'atelier couture évoque des problèmes avec sa carte de transport. Anabelle, médiatrice, en profite pour l'informer sur la carte Améthyste du Département.

3. Quelles sont les bonnes pratiques et pistes d'amélioration ?

- **Interconnaissance avec les acteurs médico-sociaux du territoire**

La rencontre avec le CCAS, ou encore avec les services sociaux est indispensable pour mieux comprendre les missions, et surtout pour partager à propos des situations.

Depuis début 2024, des rencontres régulières et locales ont été intensifiées par la Direction de l'Autonomie du Département avec : les circonscriptions de service social, les centres communaux d'action sociale, les dispositifs d'appui à la coordination, notamment.

Aussi les tiers-lieux autonomie ont été identifiés **comme acteurs de proximité dans le cadre du développement du service public départemental de l'autonomie (SDPA)**, dont la Seine-Saint-Denis est un des territoires préfigurateurs avant sa généralisation partout en France.

Les tiers-lieux ont été identifiés comme acteurs de proximité, pouvant apporter **un premier niveau de réponse « transversal »**. Ils seront partis intégrantes des réunions visant à cartographier les forces en présence et à préciser le « qui fait quoi » qui permettra de décliner localement ce nouveau service public.

- **Partager un « parcours d'orientation » à l'ensemble de l'équipe.**

Si les diverses actions d'accompagnement et de sensibilisation portées par le Département auprès des tiers-lieux sont ouvertes à toutes les personnes (professionnels et bénévoles) qui composent les équipes, elles touchent assez logiquement davantage les coordinateurs des lieux, dont les postes sont financés par le Département.

Cependant, **tout membre de l'équipe peut faire face à une demande d'information**. Il est donc essentiel de concevoir dans chaque tiers-lieu un « parcours d'orientation » correspondant à ses modes d'organisations propres.

Par exemple, dans certains tiers-lieux certaines personnes sont désignées comme personnes ressources sur certains sujets, alors que dans d'autres, les premiers réflexes et réponses sont partagées à l'ensemble de l'équipe et des bénévoles, en mettant à disposition de tous des informations essentielles.

Animer et prévenir

1. Comment la mission de prévention est-elle assurée au sein du tiers-lieu autonomie ?

Structure	Joli Mai	Tilia	La Blague	Pas Si Loin	FaSol	Bofill	Ferme du Cœur	Espace Canal	TOTAL
Permanence hebdomadaire aide administrative	oui	oui	oui	non	oui	non	non	oui	5
Permanence hebdomadaire numérique	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non	4
Action spécifique vers les aidants	oui	non	non	oui	non	non	non	non	2
Actions spécifiques portées sur le handicap	oui	non	non	non	non	non	oui	non	2

Le tiers-lieu autonomie permet aux personnes de plus de 60 ans de participer à des **actions de prévention de la perte d'autonomie**. Les ateliers collectifs, d'apprentissage et de partage entre pairs, sont favorisés.

Les **tiers-lieux autonomie construisent des partenariats avec des acteurs spécialisés de la prévention**, bien souvent soutenus par ailleurs par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Les thématiques récurrentes sont :

- **Préservation de la mémoire** et **stimulation** des **fonctions cognitives** ;
- **Activités physiques adaptées** (gym douce) et **prévention des chutes** ;
- **Médiation numérique** et **prévention des risques** sur internet ;
- **Information** sur les **droits à la retraite** ;
- **Bien-être et estime de soi** (sophrologie, socio-esthétique)



Atelier de gym douce au Tilia au Blanc Mesnil

Par ailleurs, **les autres ateliers collectifs des tiers-lieux**, sans être affichés comme des ateliers de prévention, **permettent tout de même une prévention plus globale**. Par exemple les ateliers de couture et broderie permettent de maintenir les fonctions de motricité fine, les jeux de société permettent d'exercer des fonctions cognitives... Les ateliers sont des moments de convivialité et de rencontre : or l'isolement social est un facteur important de la perte d'autonomie selon plusieurs recherches internationales rapportées par l'association Petits Frères des Pauvres.

PREVENTION ET RUPTURE DE L'ISOLEMENT

La volonté de « rencontrer du monde » a déjà été largement évoquée dans l'analyse des motivations de fréquentation. Aussi, la diversité des profils démontre que le tiers-lieu autonomie joue à la fois un rôle de :

- **Prévention de l'isolement** (passage à la retraite et rencontre d'un nouveau cercle de sociabilité) ;
- **Rupture de l'isolement** (pour des personnes qui n'ont pas d'autres cercles de sociabilité).

Les moments de convivialité semblent avoir un impact très fort sur certains participants souffrant d'isolement. Plusieurs ont fait part d'une **véritable amélioration de leur santé mentale** depuis qu'ils fréquentent le lieu.

D'autre part, pour certaines personnes, le tiers-lieu autonomie a favorisé leur inscription **dans leur vie de quartier**. Cette dimension semble avoir eu un impact d'autant plus fort pour les personnes qui ont emménagé récemment : « *Cela fait 5 ans que je vis ici, et 2 ans que j'ai découvert FaSol. Grâce à FaSol, c'est la première fois que j'ai une vie de quartier, avant c'était un dortoir* ».

2. Quel est l'impact pour les personnes qui fréquentent le lieu ?

Lors des entretiens, les personnes âgées ont témoigné du bien fait de ces ateliers. Elles soulignaient notamment la plus-value de la posture « d'apprentissage » afin de pouvoir poursuivre la pratique. Aussi, cela a permis de faire émerger **des dynamiques collectives pour continuer à « prendre soin de soi »**.

Au Bofill Good, suite à un cycle d'ateliers mémoire, un des participants a monté un groupe afin de poursuivre les exercices chaque semaine.

En effet, **l'aspect ponctuel** des cycles d'ateliers de prévention portés par les acteurs spécialisés (souvent financés pour 5 à 10 ateliers) **est questionné** par les seniors qui sont souvent frustrés, ne pouvant poursuivre la pratique, notamment pour l'activité physique.

3. Quelles bonnes pratiques et pistes d'amélioration ?

- **Innover dans la prévention**

Certains tiers-lieux autonomie **ont monté de toute pièce des actions de prévention, en propre ou en allant chercher des partenaires**. Or, il s'agit de leur grande force : être capable d'amener des acteurs non-spécialistes à prévenir la perte d'autonomie (photographe, cuisinier, écrivain...)

Le Toit du Mot, lauréat 2023, a inventé la « tambouille à mot ». Il s'agit d'un atelier de cuisine auquel on associe de la poésie au sujet des aliments cuisinés.

- **Analyse des besoins et expression des besoins auprès du Département.**

Le lien renforcé entre la Direction de l'Autonomie du Département et les tiers-lieux autonomie leur permet de **faire remonter les besoins exprimés par les seniors**. Par exemple, en 2023, les coordinateurs ont exprimé la nécessité de travailler sur la nutrition. Cela a permis de monter un partenariat spécifique entre une experte de l'alimentation et le réseau de tiers-lieux autonomie.

- **Communiquer largement, notamment aux prescripteurs des personnes en perte d'autonomie.**

Il arrive que le nombre d'inscrits à certains ateliers soit faible (5-6), pourtant, le besoin et la demande sont élevés sur le département. Aussi, il y a un enjeu à effectuer une communication envers les prescripteurs : services animation senior, CCAS, services sociaux, bailleurs, affichage dans les commerces de proximité etc.

Développer le pouvoir d'agir



Club de lecture animé par une bénévole à la Blague à Aubervilliers

1. Comment la fonction pouvoir d'agir est-elle assurée au sein du tiers-lieu autonomie ?

L'inclusion des personnes en perte d'autonomie dépasse la simple « accessibilité physique ». Il s'agit aussi de **créer les conditions de l'expression des aspirations, de la participation au projet, et de la prise de responsabilité** au sein des projets.

Aussi, garantir que le public peut être acteur se joue principalement à quatre étapes :

- **Baser la programmation sur les besoins et aspirations des habitants** : au-delà de l'écoute active, les équipes échangent avec le public afin de bâtir la programmation.
- **Permettre à chacun de mettre ses compétences au service du lieu** : la programmation du tiers-lieu autonomie évolue au gré des ressources et propositions du tissu de bénévoles. L'enjeu est d'accompagner le public d'une position « d'usager » à celle d'« animateur ».



Tutorat de lecture au Pas Si Loin

Au Pas Si Loin, des personnes à la retraite qui venaient initialement pour les ateliers prévention ou couture, animent désormais un temps de tutorat lecture.

Il s'agit de la **principale valeur ajoutée des tiers-lieux autonomie par rapport aux animations « seniors » classiques**. Les **personnes âgées ne sont pas « bénéficiaires » des actions** mais peuvent partager leur savoir-faire, être responsables d'action, se rendre utile pour le quartier.

- **Mettre à disposition le lieu pour les initiatives habitantes**

Sur les créneaux où les salariés ne travaillent pas, il est fréquent que les habitants animent le lieu, notamment pour des moments festifs le week-end.

Cantine habitante au Joli Mai le week-end, soirée jeux animés par des habitants à la Blague ou au Bofill Good le vendredi soir, karaoké au Pas Si Loin, atelier théâtre à FaSol ...



Soirée concert organisée par les bénévoles de La Blague

- **Intégrer la gouvernance du tiers-lieu** : permettre aux personnes seniors et/ou en situation de handicap d'intégrer les instances de représentation habitante au sein des structures.

A ce sujet, le Pas Si Loin est une réussite d'inclusion. En effet, deux personnes arrivées par la porte d'entrée « ateliers autonomie » ont aujourd'hui intégré le Conseil d'Administration de l'association.

Aussi, au Bofill Good, une instance a été créée pour porter la voix des habitants et s'auto-organiser : « le club habitant ».

2. Quel est l'impact pour les personnes qui fréquentent le lieu ?

- **Sens et sentiment d'utilité**

Les échanges avec les personnes en perte d'autonomie très impliquées dans la vie des lieux étaient pertinents car quasi « professionnels ». Cela reflète l'implication dans le projet. Aussi, ils témoignaient du « sens » de pouvoir s'impliquer dans ce type de projet en tant que citoyens.

Tous les usagers interrogés soulignent leur satisfaction à ce que **les activités soient choisies par eux et pour eux.** Tanja à la Ferme du Cœur « *on a fait un groupe de tchat pour dire ce qu'on voudrait faire. [...] Je trouve que c'est bien quand même que les personnes donnent leurs avis* ».

- **Visibilité et accès au droit commun**



Babyfoot au Joli Mai

Aussi, les autres publics et bénévoles des lieux soulignent la richesse apportée par les personnes en perte d'autonomie impliquées. Richesse en termes de partage de parcours de vie, mais aussi **source de réflexion sur « l'évidence » de garantir l'accès universelle** à ces lieux de convivialité.

- **Prise de conscience de la capacité d'action sur le quartier**

Certains habitants témoignent aussi avoir pris conscience qu'ils pouvaient agir dans leur quartier, qu'ils n'étaient **pas uniquement contraints par un environnement mais qu'ils pouvaient le changer**.

Cathy, bénévole du Pas si loin, est à l'origine d'une action militante de réappropriation par les femmes du square Anne Frank situé en face du tiers-lieu. En effet, ce square actuellement fréquenté par des hommes qui dealent ou consomment de l'alcool, ne peut plus être utilisé par les mamans du quartier et leurs enfants. **Le Pas si loin avait déjà mené des actions similaires de réappropriation de l'espace public**.

Il faut noter que **la plupart des personnes âgées ayant pris des responsabilités au sein des lieux sont familiers du secteur associatif**, et issues de catégories socioprofessionnelles plus aisées.

3. **Quelles bonnes pratiques et pistes d'amélioration ?**

- **Travailler le parcours d'engagement et la gouvernance**

Plusieurs salariés et conseil d'administration ont relevé leur souhait de renforcer leur rôle de « monter en capacité » et de « créateur d'opportunités » pour tous les habitants.

Ce volet pourra être travaillé avec l'appui de la Coopérative Tiers-Lieu.

Quel bilan en tirer ?

L'ensemble des fonctions n'est pas mis en œuvre de manière égale dans l'ensemble du réseau. Si **l'accueil-écoute constitue un cœur de métier**, la **fonction d'orientation a un coût d'entrée important pour des professionnels qui ne sont pas issus du secteur médico-social, et la montée en compétence est donc progressive**. Quant au pouvoir d'agir, toutes les structures le favorisent de manière « innée » (car cela est induit dans la philosophie des projets), mais il serait **pertinent de favoriser le partage d'expériences sur les volets « récoltes des besoins » et les parcours d'engagement**.

L'ensemble des équipes lauréats estime avoir progressé sur les missions « tiers-lieu autonomie ». Cela témoigne à la fois de l'engagement des équipes sur le sujet, de la pertinence de l'accompagnement proposé par le Département de la Seine-Saint-Denis et ses partenaires, et surtout de la **nécessité d'accompagner les tiers-lieux autonomie sur le temps long**.

Enfin, rappelons qu'une **des ambitions initiales du projet était d'améliorer la prise en charge médico-sociale**, notamment via la mise en lien avec les Services d'Aides à Domicile. Au regard de l'ampleur du travail requis, de la culture professionnelle des structures soutenues, et surtout de la difficulté à collaborer avec les SAAD, il semble **nécessaire de revoir cette attente à la baisse**.

ANALYSE DES STRUCTURES LAUREATES : LES CONDITIONS DE SUCCES D'UN TIERS-LIEU AUTONOMIE

Désormais, il s'agit **d'analyser dans quelle mesure les caractéristiques des structures lauréates influent sur leur capacité à assurer les missions du tiers-lieu autonomie ?**

Nous avons sélectionné 4 critères d'analyse :

- La **maturité du projet** :

Est-il pertinent de soutenir un tiers-lieu déjà en fonctionnement ? Un lieu émergent ? Ou encore à l'état d'opportunité foncière ?

- Le **domaine d'activité principal** :

Comment les structures « attirent » le public ciblé ? Quels types d'activité sont des leviers pour mener les missions du tiers-lieu autonomie ?

- Le **modèle économique** :

Comment les structures garantissent leur pérennité et ainsi la pérennité de la politique publique « tiers-lieu autonomie » ?

- **L'espace et son ancrage dans le quartier** :

Quelles sont les caractéristiques physiques optimales d'un tiers-lieu autonomie ?

La maturité du projet

Tout d'abord, on peut se demander à **quelle maturité du projet la labellisation « tiers-lieu autonomie » est-elle optimale ?**

Pour rappel, les **ambitions portées par le Conseil départemental est d'aboutir à un réseau de « 30 tiers-lieux autonomie, dans 30 villes différentes d'ici 2025 »**. Jusqu'ici, le Département a soutenu des projets à différents états d'avancement : des lieux déjà en fonctionnement, des lieux avec un horizon d'ouverture proche, des locaux disponibles sans projet encore associé.

Le tableau qui suit vise à **analyser l'impact de la maturité du projet sur sa capacité à remplir les fonctions du tiers-lieu autonomie**.

Critères d'évaluation	Tiers-lieu en fonctionnement (Ex : Joli Mai, Tilia, Pas Si Loin, la Blague)	Tiers-lieu avec horizon d'ouverture proche (Ex : Ferme du Cœur)	Local disponible sans porteur de projet (Ex : Mazaryk, Villemomble, Bofill Good)
Fréquentation	<p>+++ : reconnu comme lieu de convivialité par les habitants et les partenaires ;</p> <p>+++ : l'équipe a identifié par l'expérience le besoin de renforcer leur action en direction des habitants en perte d'autonomie.</p>	<p>- Importance de la phase de diagnostic puis de co-construction avec habitants et forces vives du territoire (expérience de réussite : Villemomble)</p> <p>++ : collaboration avec des associations locales afin de faciliter le lien de confiance avec la nouvelle structure (expérience de VMA à Villemomble)</p>	
Accueil – écoute	<p>+++ : cœur de métier, et capacité de transmission dans l'analyse des pratiques au sein du réseau tiers-lieux autonomie</p>	<p>++ : le porteur de projet peut être accompagné dans le recrutement (analyse des besoins en compétences, fiche de poste, diffusion de l'offre etc)</p>	
Orientation	<p>++ : l'équipe exprime le besoin de ressources, l'accompagnement sur le volet « autonomie » est utile immédiatement</p>	<p>++ : temps disponible pour analyser le besoin, puis pour co-construire la programmation avec partenaires locaux et spécialistes prévention</p>	
Prévention	<p>++ : activité principale en rythme de croisière et donc ressources à dédier pour la mise en œuvre d'actions de prévention</p>		
Pouvoir d'agir / participation	<p>++ : déjà au cœur du projet social des structures (critère de sélection). L'accompagnement de la Coopérative Tiers-Lieux est une opportunité pour aller plus loin.</p>	<p>++ : temps en amont pour concevoir les parcours de participation</p> <p>- : dans la première année, difficile équilibre entre « programmer » et conserver des créneaux libres pour répondre aux aspirations des habitants</p>	<p>- difficulté à instaurer une gouvernance participative car initiative perçue comme descendante</p> <p>- Nécessité d'impliquer les habitants dès la phase conception pour éviter le projet « pour les habitants » conçu sans les habitants.</p>
Faiblesses possibles	<p>- Frein au changement : parfois le label « tiers-lieu autonomie » est perçu comme un « projet supplémentaire » et le coordinateur autonomie se retrouve à porter le projet seul. Aussi, il y a un enjeu de partage et d'engagement de l'ensemble de l'équipe et du C.A.</p> <p>- Effet d'opportunité : Manque de RH pour assurer les missions initiales d'où l'ETP sensé être dédié à la coordination-médiation du volet autonomie est accaparé par d'autres missions.</p>	<p>Lors de la phase ouverture, l'équipe peut être accaparée par les urgences et ainsi manquer de temps à dédier au volet « autonomie ».</p>	<p>- Délai très long rend difficile le maintien de la mobilisation des équipes internes et des partenaires</p> <p>- L'engagement des parties prenantes du territoire peut générer des effets pervers, notamment sur des attentes surdimensionnées voire contradictoires au regard des capacités de la structure qui animera le projet</p>

+ : facteur de réussite identifié pour les projets

Ainsi, le **soutien à des projets existants est le plus « sécurisant » dans la mesure où le modèle a été éprouvé**. Bien souvent, les structures lauréates avaient déjà des actions ciblées vers les personnes en perte d'autonomie mais exprimaient le **besoin de montée en compétences, d'intégrer le réseau médico-social, et surtout de financement pour dédier des ressources humaines au volet « social » du projet**.

Aussi, les projets déjà existants ont déjà construit un **lien de confiance avec les habitants et les partenaires**. Or, ce travail lent et complexe **est essentiel à la réussite du tiers-lieu autonomie**.

Pour autant, il ne s'agit pas de condamner les tiers-lieux autonomie créés à partir d'une opportunité foncière. En effet, il est pertinent **de faire émerger des projets dans des quartiers dépourvus de lieux de convivialité inclusif**. C'est aussi l'opportunité d'associer l'ensemble des forces vives du territoire dès la phase conception.

C'est le duo qui a été choisi par l'OPH de Villemomble : ESS Club (entreprise de l'ESS qui gère 5 tiers-lieux) en partenariat avec VMA (association de quartier), avec le soutien des acteurs communaux et intercommunaux.

Quelles préconisations en retenir ?

Quelques recommandations pour la sélection de futures structures :

- **Projet existant :**
 - Avoir des échanges transparents avec la structure afin de garantir qu'il reste du temps et de l'espace disponible pour mettre en place des actions qui répondent aux besoins des personnes en perte d'autonomie et leurs proches aidants.
 - Rencontrer des membres du C.A. lors du jury de sélection : pour garantir que l'ensemble de la structure s'engage dans le projet.
 - Impliquer les membres du C.A. lors d'une journée collective du réseau.

- **Projet à l'état de concept :**
 - Accompagner le propriétaire foncier dans la phase « conception » : diagnostic, sélection de l'opérateur du projet.
 - Accompagner l'opérateur dans la définition du projet, et notamment dans la mobilisation des acteurs du territoire.
 - Impliquer les habitants dès la phase de définition du projet et association avec des partenaires d'animation locaux.

Pour assurer au mieux cet accompagnement dans la phase conception, il est donc nécessaire, en amont au soutien du fonctionnement du lieu, que les acteurs publics dédient **un soutien en ingénierie de projet**.

Le domaine d'activité principal

Dans un second temps, il s'agit de **s'interroger sur l'impact des différents domaines d'activités pour la mise en œuvre des missions du tiers-lieu autonomie.**

Les actions des tiers-lieux autonomie sont **multiples et évoluent en fonction des besoins**. Pour autant, les structures ont **un domaine d'activité principal** :

- **Café/restauration** : La Blague, le Fait Tout et la Cantine du Pas Si Loin sont des espaces de restauration, dans une moindre mesure le Joli Mai (2 midis/sem) et le Tilia (un midi/sem) ;
- **Agriculture urbaine** (ateliers de jardinage et vente) : la Ferme du cœur ;
- **Ateliers socio-culturels** : Le cœur des actions de FaSol & Si, de l'Atelier Pas Si Loin, du Bofill Good, et de l'Espace Canal est composé d'ateliers collectifs.

Sur ce dernier **point, il convient de distinguer les structures qui assurent majoritairement l'animation** des ateliers (FaSol & Si, l'Atelier Pas Si Loin) **des structures qui font principalement intervenir des partenaires extérieurs** (Bofill Good et Espace Canal).

Aussi, **les cafés associatifs** (la Blague, le Tilia, et le Joli Mai) **ont une programmation type « ateliers socio-culturels » en dehors des temps de restauration**. Le Pas Si Loin va « plus loin » car il est divisé en deux espaces distincts : la « Cantine » et « l'Atelier ».

N'oublions pas que certaines structures remplissent aussi des fonctions de « services » : accompagnement numérique, accès aux droits, cours de FLE... (Joli Mai, la Blague, FaSol, Tilia)



Préparation de la cantine du vendredi par Hélène et Absa, médiatrices au Tilia

Les activités principales sont la première « **porte d'entrée** » pour la plupart des usagers.

Critères d'évaluation	Café	Restauration	Ateliers socio-culturels assurés en interne	Ateliers socio-culturels assurés en externe	Agriculture urbaine
Fréquentation	<p>+++ : Moyenne de 375 passages par mois, dont 1/3 de seniors*, intergénérationnel.</p> <p>+++ Café : « réponse à un besoin ponctuel » qui facilite la première entrée : toute la journée, absence d'étiquette « action sociale », accessible à tout budget.</p> <p>+ Restauration : malgré tarifs solidaires, plutôt un public aisé.</p>		<p>++ : Moyenne de 240 passages par mois dont 65% de seniors, majorité de public féminin.</p>	<p>+ : Moyenne de 140 passages par mois dont 65% de seniors</p> <p><i>Le recours à des partenaires fonctionne souvent par cycle. Aussi, cela peut générer des incompréhensions de planning et d'équipe.</i></p>	<p>++ : Moyenne de 200 passages par mois dont 50% de seniors.</p> <p>Accès nature en ville : « opportunité rare » absence d'étiquette « action sociale »</p>
Accueil – écoute	<p>++ : propice aux usages libres et temps pour échange individuel avec l'équipe</p>	<p>- : « rush » du service qui réduit le temps disponible pour l'accueil individuel du public.</p>	<p>++ : régularité des ateliers et ainsi de la fréquentation qui favorise la relation de confiance avec l'équipe</p>		
Prévention		<p>+ : Equipement et savoir-faire rares qui favorise l'innovation en prévention et favorise les partenariats avec les établissements.</p>			<p>++ : Equipement et savoir-faire rares qui favorise l'innovation en prévention et favorise les partenariats avec les établissements médico-sociaux.</p>
Pouvoir Agir / participation	<p>++ : Engagement : l'activité de café-restauration est un levier pour la rencontre de bénévoles</p>		<p>++ : Lieu du « faire » : le public n'est pas en posture de « bénéficiaire » mais de participant et acteur.</p>		
Impact économique	<p>++ : Activité marchande rentable et levier pour le reste des activités de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - flux important - peu de coûts induits - opportunité pour présenter le reste des actions 	<p>Un modèle économique fragile mais qui est aussi un levier de retour vers l'emploi.</p>	<p>-</p> <p>Absence de revenu marchand</p> <p>Les activités sont souvent gratuites. Pour autant, il arrive qu'une partie du public ait les moyens de payer.</p> <p>A minima pour couvrir les coûts des ateliers, il serait pertinent de tester le tarif libre et conscient.</p> <p><i>Le Toit du Mot : un modèle mixte pertinent : ateliers payants – activités gratuites ouvertes à tous.</i></p>		

Quel bilan en tirer ?

Le domaine d'activité principal est **un levier majeur du succès du tiers-lieu autonomie** dans la mesure où :

- Il constitue **la vitrine du lieu** et ainsi **la porte d'entrée pour les habitants** (garant de l'intergénérationnel, de la diversité de la fréquentation et de la rencontre de bénévoles) ;
- Il **influe sur les possibilités d'usages libres et sur la disponibilité de l'équipe pour accueillir** (force de l'activité de café).
- L'expertise peut constituer **une plus-value différenciante** et ainsi permettre d'innover dans les actions de prévention (ex : agriculture urbaine, cuisine, jeux)
- Il constitue **souvent le principal poste de coûts sur le plan économique**. Il convient ainsi d'interroger la rentabilité de ces domaines d'activité principaux, ou leur couverture par des financements extérieurs dédiés (subventions, mécénats).

Au regard de ces éléments, **l'activité de café apparaît à la fois pertinente pour remplir les fonctions du tiers-lieu autonomie et être un levier d'autofinancement.**

L'activité de restauration trouve difficilement l'équilibre économique. Pour autant, c'est un levier phare de lien social, de prévention via la nutrition, de transition vers une alimentation juste et durable et aussi d'insertion vers l'emploi. Aussi, il convient de souligner **le besoin de cofinancement pour ces activités de restauration.**

Comme expliqué ci-dessus, la particularité de ces structures est d'avoir des activités multiples et surtout **d'inclure les publics vulnérables et en perte d'autonomie à l'ensemble des activités, au fonctionnement et à la gouvernance du lieu**. Ainsi, la vocation « sociale » de ces structures est inhérente à l'ensemble de leurs activités et il est difficile de scinder les activités « solidaires » du reste de la programmation.

Ainsi, il semble nécessaire **d'approfondir la compréhension des modèles économiques des tiers-lieux autonomie, notamment en interrogeant l'équilibre entre revenus marchands et financement extérieur (subventions ou mécénat).**

Le modèle économique

La pérennité économique des structures est un critère essentiel pour la pérennité du dispositif départemental. Il s'agit notamment de garantir la **sécurisation des postes** qui permet de travailler sur le long terme, tant avec les habitants qu'avec les partenaires.

Rappelons que les lauréats tiers-lieux autonomie sont des **structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) indépendantes.**

Notons que les tiers-lieux autonomie ont des **coûts évités** :

- **Allègement de charges** : bien souvent, les structures occupent à titre gracieux des **locaux de bailleurs ou des locaux municipaux**. Si cet allègement de charge soulage les structures, il est aussi source d'insécurité et freine les investissements.
- **Prestataires prévention** financés par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et par l'Assurance retraite Île-de-France.

Pour autant, les structures doivent couvrir d'autres coûts structurels et le reste de leurs activités.

Trois modèles économiques se dessinent :

- **Absence d'activité marchande mais levier foncier.**

Projet porté directement par le bailleur au sein d'un de ses locaux de rez d'immeuble.

- **Structure de l'ESS avec une part d'activités marchandes.**

Activité de café ou de restauration pour les cafés associatifs, vente de légumes pour les fermes urbaines, ou encore ateliers payants.

- **Structures de l'insertion par l'activité économique** (avec une part d'activités marchandes).

Les coûts RH liés aux activités marchandes sont allégés car soutenus sur le volet création d'emplois.

La Ferme des Possibles (portée par la SCIC et entreprise d'insertion NOVAEDIA) et Bagnolia (portée par l'Entreprise à But d'Emploi de Bagnolet) ont été lauréats « tiers-lieux autonomie » en 2023.

Pour aller plus loin, **l'état des divers documents de bilan financier transmis par les structures ont fait l'objet d'une analyse approfondie.**

Avant toute chose, **notons quelques réserves méthodologiques :**

- La plupart des bilans analysés date de 2022 ;
- L'analyse ne repose que sur 7 structures et non les 14 qui constituent aujourd'hui le réseau (nous ne disposons donc pas d'éléments concernant les structures de l'insertion).

Pour autant, **ces données nous apportent quelques éclairages :**

	Structures ESS avec activités marchandes	Café - restauration	Autre domaine d'activité	Absence d'activité marchande (local de bailleur : levier foncier)
Part des produits :				
Ensemble des subventions publiques	70%	64%	81%	100%
Subvention "tiers-lieu autonomie"	31%	32%	30%	100%
Revenus marchands	27%	32%	16%	0

- **La subvention « tiers-lieu autonomie » de 50 000 € est bien un soutien au « fonctionnement » et non à l'amorçage.**

Les **missions attendues des tiers-lieux autonomie relèvent de la production non-marchande** (services gratuits, accueil inconditionnel). Le soutien « tiers-lieu autonomie » s'élevant en moyenne à 31% des produits des structures, il apparaît clairement que les ressources dédiées au volet autonomie sont conditionnées au soutien départemental.

- **Le financement étatique est essentiel pour soutenir les postes de médiation** (via le contrat adulte-relais).

2/3 des structures ont un poste en contrat adulte-relais (permet d'embaucher des personnes habitant en QPV sur des missions de médiation et soutenus à 80% du SMIC par l'Etat). Pour autant, le nombre de personnes embauchées sous ce type de contrat est limité à un ou deux pour ce type de structures. Ainsi, la vocation de ces structures n'est pas l'insertion par l'activité économique.

Alors que parmi les nouveaux lauréats : L'EBE de Bagnolet et la Ferme du Cœur sont des structures de l'insertion par l'activité économique.

- **La nécessité de mobiliser des co-financeurs pour les activités à vocation sociale.**

Le modèle du local collectif résidentiel, piloté par le bailleur social au sein d'un rez-de-chaussée d'immeuble de logements, sans activités marchandes ni co-financements, n'est pas pérenne. Si le Département était amené à réduire ses financements, le lieu fermerait ses portes.

Notons ainsi que **les structures les moins dépendantes à l'enveloppe tiers-lieux autonomie sont celles qui ont les taux les plus élevés de dépendance aux subventions** et non celles qui ont une activité marchande très développée (comme les cafés associatifs).

Pourtant, en dehors des temps de restauration, les cafés ont une programmation très proche des structures dédiées à l'animation de la vie sociale.

- **Les activités marchandes garantissent une part d'autonomie financière et ainsi d'indépendance pour les tiers-lieux autonomie.**

Pour autant, il serait pertinent d'affiner l'analyse financière de ces activités marchandes. Concrètement, au-delà de la couverture des coûts directs, ces activités permettent elles aussi de couvrir leurs coûts induits voire de couvrir les coûts de structures ? Une analyse qui sera approfondie là aussi avec la promotion 3 en 2025.

- **Les compétences et le temps de travail des bénévoles sont essentiels au fonctionnement des tiers-lieux autonomie.**

Au-delà de l'implication des Conseils d'Administrations, les bénévoles assurent l'animation de pans entiers d'activité, voire l'ouverture du lieu certaines journées.

Par exemple, au Joli Mai, des bénévoles assurent : les cours de FLE, le soutien scolaire, et la cantine du samedi midi.

Au-delà de ces considérations financières, il est pertinent d'évaluer l'impact de ces différents modèles économiques sur la capacité des structures à remplir les fonctions du tiers-lieu autonomie.

Critères d'évaluation	Absence de modèle économique mais levier foncier : locaux de RDC de logements sociaux et portés directement par le bailleur	Modèle hybride : structure de l'ESS avec une part d'activités marchandes	Modèle salaire soutenu par du financement public
Exemple	<i>Espace Canal</i>	<i>Joli Mai, la Blague, Tilia, Pas Si Loin, ESS Club, FaSol, Ferme du Cœur</i> <i>Notons que La Blague, Tilia et FaSol s'appuient aussi sur des contrats aidés.</i>	<i>Bagnolia, Ferme des Possibles (promotion 3)</i>
Implication pour assurer les fonctions de tiers-lieu autonomie ?	- Absence de modèle économique peut aussi impliquer l'absence de réponse à un besoin précis, de positionnement, d'impératif à attirer un public divers.	++ l'activité marchande fait office de « vitrine » ou « porte d'entrée » pour une partie des publics, et peut ainsi être un levier de fréquentation intergénérationnelle et d'engagement bénévole. (Voir plus haut l'analyse par domaine d'activités).	++ Permet d'avoir de nombreux salariés pour l'accueil-écoute, l'aller-vers... ++ Permet d'être identifié comme lieu de gratuité et ainsi cibler les publics vulnérables, viable dans des quartiers pauvres et enclavés.
Implication RH	- - salarié unique pour coordonner et animer le lieu (Sentiment de solitude du salarié, épuisement potentiel, difficulté pour trouver un profil « personne-projet »).	- la diversification des activités induit le besoin de compétences multiples au sein de petites structures. Cela peut générer une surcharge de travail et une difficulté pour dédier des postes à la médiation avec le public. D'où : il y a un fort enjeu à mutualiser des postes de fonctions supports .	+ Pour les entreprises dédiées à l'insertion (EBE, entreprise de l'IAE...) : un accès facilité à la formation qui permet d'accompagner des salariés vers les métiers du prendre soin , et même dans certains cas d'accompagner des personnes en situation de handicap vers l'emploi. - Le risque est de favoriser le retour à l'emploi au détriment des compétences requises pour assurer les fonctions du tiers-lieu autonomie.
Conditions de succès	Animation par une association locale Le bailleur peut choisir de travailler en collaboration avec une association locale afin d'animer l'espace de convivialité. <i>C'est le cas dans le tiers-lieu de Villemomble avec l'association de solidarité locale VMA.</i>	Localisation Quartiers avec une diversité de profils socio-économiques, ou très bien connectés en transport , Cela n'est pas viable dans des quartiers très enclavés et paupérisés.	Encadrement des salariés Pour les structures qui utilisent de façon ponctuelle les emplois aidés : il faut garantir que la structure ait les capacités d'assurer la fonction employeur et l'accompagnement spécifique de la personne en retour vers l'emploi.

La plupart des structures lauréates « tiers-lieux autonomie » mélange ces modèles de financements.

A titre d'exemple, la Blague :

- *Restaurant à l'heure du déjeuner ; café le reste du temps ;*
- *Ateliers gratuits sur les temps creux (parfois piloté par des bénévoles ou des prestataires externes subventionnés)*
- *Poste de médiation en contrat adulte-relai (soutien étatique pour l'embauche de salariés qui habitent en QPV)*

Pour autant, comme toute structure indépendante, ces acteurs sont soumis aux aléas macroéconomiques. En effet, le tiers-lieu autonomie pionnier et modèle, *la Maison Montreau* à Montreuil, a dû fermer en 2023. En cause, l'interdépendance entre les deux co-exploitants, l'entreprise d'insertion Baluchon, qui pilotait l'activité d'insertion et marchande d'hôtellerie, n'a pas supporté le choc COVID. Ainsi, l'association A Table Citoyens, qui animait le tiers-lieu autonomie (en RDC) a dû fermer car impossible de porter les charges de l'ensemble du bâti sans co-exploitant.

Quel bilan en tirer ?

En comparaison avec les acteurs « classiques » de « l'animation de la vie sociale », les particularités des tiers-lieux autonomie sont :

- **D'avoir un domaine d'activité principal autre que « l'action sociale »** (café, agriculture urbaine, jeu...)
- **De viser à garantir l'accès de tous (et notamment des publics vulnérables) à l'ensemble de la programmation** (même si certains peuvent avoir des activités ciblées « accompagnement social » (ex : écrivain public), tout l'enjeu est d'accompagner ces publics vers le reste des activités).

Ce domaine d'activité principale est une force car :

- Il constitue une « **porte d'entrée** » **non stigmatisante et permet ainsi d'attirer un public divers** (et notamment un tissu de bénévoles) ;
- Il peut générer **des revenus marchands** (20% des produits en moyenne).
- Il apporte un service essentiel pour le quartier.

Rappelons la nécessité de considérer les caractéristiques socio-économiques du territoire et les compétences requises pour certaines activités. Par exemple, une activité de restauration arrivera difficilement à couvrir ses coûts (salaire, produits, charges...) dans un quartier enclavé et avec un pouvoir d'achat faible. **A ce titre, l'accompagnement des structures pour pérenniser leur modèle économique par la Coopérative Tiers-Lieux est précieux.**

Au-delà de ces 20% d'auto-financement, **les tiers-lieux autonomie sont largement liés et dépendants de financements extérieurs pour assurer leurs actions « sociales ».**

L'ensemble des lauréats souligne la **pertinence (et le caractère exceptionnel) du financement de 50 000 € en fonctionnement global sur trois ans apportés par la Département de la Seine-Saint-Denis.** En représentant un tiers des produits, il permet aux structures de **créer des emplois pérennes qui attirent des profils qualifiés qui peuvent se dédier au pilotage quotidien du projet.** Alors que les appels à projets ponctuels, souvent fléchés sur un nouveau projet, obligent souvent les postes de coordination/direction à consacrer leur temps à la prospection et réponse aux AAP.

Quelles pistes de développement en retenir ?

1. Un prolongement de la politique publique départementale en direction des tiers-lieux autonomie nécessite de renouveler le soutien financier départemental

Ce soutien renouvelé pourrait se baser sur les ajustements suivants

- **Pour les lauréats actuels et futurs** : soutenir en fonctionnement global sur le long terme est une condition de succès de la politique publique. Aussi, il semble pertinent de poursuivre le soutien via une convention sur une période pluriannuelle, puis au terme de la période de permettre au lauréat de renouveler sa convention dans le cadre d'un dialogue de gestion.
- **Pour les futurs lauréats** : privilégier les candidats qui équilibrent leur modèle grâce à une partie de revenu marchand (café, restauration, vente de plantes, ateliers, ou encore location de l'espace) et les accompagner dans leur étude de faisabilité et leur modélisation économique.
- **Analyse des modèles** : étudier la pertinence du soutien à des entreprises d'insertion par l'activité économique (besoin de recul sur la promotion 2023).

2. Il est indispensable de soutenir les tiers-lieux autonomie dans la recherche de co-financements.

Rappelons que la force des tiers-lieux autonomie réside dans leur caractère intergénérationnel. Aussi, la plupart d'entre eux mène aussi des activités d'inclusion sociale **qui ne ciblent pas les publics en perte d'autonomie**. Il est nécessaire de couvrir ces activités sociales par du **co-financement**. Ainsi, l'ensemble des tiers-lieux autonomie est par ailleurs soutenu par d'autres financeurs (fondations, politique de la ville, AAP ponctuel, région, Etat...).

Ces **co-financements sont sources d'insécurité**, souvent orientés sur de **l'investissement**, ou bien conditionnés à des **appels projets chronophages et qui incitent à développer continuellement de nouvelles actions alors qu'il semble prioritaire de consolider l'existant**.

Quelques co-financeurs :

- *Caisses de retraite complémentaire : Malakoff Humanis*
- *CAF 93 : via le label Espace de Vie Sociale*
- *Ville, EPT : politique de la ville*
- *Fondation de France*
- *Bailleurs sociaux (notamment l'APES)*
- *Etat : notamment via des aides aux postes (adulte-relais)*

Si ces co-financements existent déjà, lieu par lieu et projet par projet, la marge d'amélioration réside dans leur **consolidation à l'échelle du réseau des tiers-lieux** et dans leur **pérennisation**.

Les caractéristiques du lieu

Ici, il convient d'interroger **l'impact de la localisation et de l'espace** pour attirer les publics en perte d'autonomie et remplir les fonctions de tiers-lieu autonomie.

L'analyse suit 3 échelles :

La première (analysée en introduction), **dans quels quartiers le soutien aux tiers-lieux autonomie a le plus d'impact ?**

Puis, où **dans le quartier – quel rapport du local à l'espace public faut-il privilégier ?**

Et enfin, **au sein du lieu, quels aménagements favorisent la pluralité d'activités ?** La prise en main du lieu par les habitants ?

Visibilité et accessibilité de l'espace dans le quartier

L'implantation dans le quartier des tiers-lieux autonomie est un facteur clef de succès dans la mesure où il permet **de rendre visible et enviable le lieu par les habitants et les partenaires.**

Une **localisation de l'espace en en front de rue**, comme par exemple le Pas Si Loin à Pantin, **semble constituer l'implantation idéale.**



L'atelier Pas Si Loin à Pantin

Forces :

- **Rez-de-ville** : visible et accessible depuis l'espace public.
- **Baies vitrées** : levier de communication (transparence sur les activités au sein du lieu) et facilite la première entrée.

Les chiffres de fréquentation mensuelle moyenne des tiers-lieux sont éclairants :

Fréquentation mensuelle moyenne lieux en front de rue	Fréquentation mensuelle moyenne autres lieux
325	161

Plusieurs habitants expliquent que leur première entrée dans le lieu s'est faite :

- à force de voir les activités au sein du lieu en passant devant la baie vitrée ;
- en se faisant inviter à entrer par la vitre alors qu'ils s'approchaient pour comprendre les affichages.

« J'habite juste à côté, je passais tout le temps devant, je voyais des gens qui faisaient de la couture... ça me donnait envie mais j'osais pas. Puis après le COVID, j'ai pris mon courage à deux mains, et j'ai poussé la porte ! » une des participantes de l'atelier de tricot du jeudi chez FaSol.

Si ces facteurs facilitent également l'identification du lieu par les habitants, il en est de même pour les partenaires.

A titre d'exemple, le partenariat entre la Ferme des Possibles et la MAS de Bobigny est né du passage du groupe devant le lieu lors d'une promenade, puis l'éducateur du groupe est entré afin de rencontrer l'équipe.



*Devanture de la Blague,
Aubervilliers*



Devanture du Joli Mai, Saint-Ouen

Les tiers-lieux autonomie : des « communs » pour le quartier

La particularité d'un tiers-lieu est qu'il peut avoir **une pluralité de fonctions**. La programmation se transforme au fil de la journée afin de répondre aux besoins des publics disponibles.

Par exemple, la Blague est un café associatif de moins de 100 m², pour autant sa programmation hebdomadaire est dense et touche une grande diversité de public.



Programme d'activités pour avril 2024

Tous les lundis

- permanence d'écrivaines publiques de 19h à 21h

Tous les mardis

- permanence numérique de 19h à 21h

Tous les mercredis

- Aide aux devoirs de 15h à 17h
- Cours de français langue étrangère de 17h à 18h

Tous les jeudis

- Cours de yoga 19h à 20h

Les vendredis, à la carte

- Vendredi 29/03 à 19h : **concert de Breizou**
- Vendredi 05/04 à 18h : **club de lecture**
- Vendredi 26/04 à 20h : **concert de Charlie Dégaine !**

VACANCES DE LA BLAGUE DU
13 au 21 AVRIL

CYCLE PARENTALITÉ

pour les enfants de 0 - 4 ans et leurs parents

PROCHAINE ATELIER LE JEUDI 04 AVRIL à 9h00
Inscription recommandée

Par le collectif artistique Rebonds
Un atelier d'éveil musical destiné aux petits enfants, aux parents et aux professionnels de l'enfance, autour du sujet des écrans et de leurs effets...

CYCLE CUISINE

pour nos aîné.es

PROCHAIN ATELIER LE VENDREDI 5 AVRIL à 9h45
Inscription obligatoire

Par l'association Dans ma petite cuisine
Un atelier pour faire (re)découvrir l'art de cuisiner des plats sains et nourrissants !



RESTAURATION ET CAFÉ

Chaque semaine du mardi au vendredi de 12h à 14h, cuisine maison et de saison !

Café associatif La Blague, 126 rue Danielle Casanova à Aubervilliers
Ouverture (hors 2e semaine des vacances scolaires et mois d'août) :
mardi : 11h-18h, mercredi : 11h-18h
jeudi : 9h-18h, vendredi : 11h-21h



01 79 64 37 34
contact@cafelablague.fr
<https://www.cafelablague.fr>



On remarque que les activités destinées à des personnes éloignées de l'emploi ou retraitées se déroulent sur les matinées, les activités pour les enfants après l'école ou le mercredi, et le samedi c'est le temps intergénérationnel. Il est pertinent de noter que cette programmation riche et cohérente s'est construite progressivement, en fonction des besoins des habitants et des forces vives du quartier.

La force des tiers-lieux autonomie est de parvenir à créer cette diversité d'usages dans de petits locaux. Certains espaces comme la Blague, FaSol, le Tilia ou le Joli Mai font moins de 100m². Des aménagements modulaires peuvent faciliter les changements d'activité : dans les faits, très peu de tiers-lieux autonomie disposent de ce type de mobilier.

Alors, quels sont les leviers pour garantir cette diversité d'actions dans des locaux restreints ?

- La **vision et la gouvernance du lieu** : le lieu est perçu comme **un commun**, i.e. une ressource pour l'ensemble des habitants du territoire. Le propriétaire et/ou le financeur ne sont pas décisionnaires absolus sur la programmation, **les forces vives et les usagers du lieu pouvant être forces de proposition et participer à la gestion de l'espace.**

Par exemple, au Fait-Tout le dimanche, les habitants peuvent gérer la cantine et ainsi récupérer les recettes marchandes pour des actions associatives. En dehors de la restauration du midi, la cuisine peut être utilisée l'après-midi, notamment pour des ateliers avec les classes Ulys.

- Des équipes qui **mettent les besoins et les aspirations des habitants en priorité et adaptent constamment leurs pratiques afin d'y répondre.**

Autre exemple dans le petit espace de la Blague, où l'on s'organise pour installer l'espace restauration au dernier moment afin de permettre le déroulé d'ateliers dans la matinée.

- Du **mobilier léger**, qui peut se déplacer facilement.

Enfin, garantir l'accueil universel requiert de garantir **l'accessibilité et la qualité d'usage au sein du lieu** notamment pour les personnes en situation de handicap physique.

On constate que l'accessibilité est inégale entre les lieux. En effet, certains lieux, La Blague (au sein d'un patrimoine « remarquable ») ou encore la Ferme du Cœur (ferme urbaine), ont des marches à l'entrée ou encore pour aller aux toilettes. Plus largement, les parcours pour cheminer jusqu'aux lieux sont souvent peu confortables, et renvoi à des problématiques plus générales d'accessibilité du cadre bâti en Seine-Saint-Denis.

Pour que le caractère « inclusif » de ces lieux soit garanti, **leur mise en accessibilité depuis l'espace public est pourtant indispensable.**

Quel bilan en tirer ?

Quelles sont les caractéristiques de l'espace à privilégier ?

- Visible et accessible depuis une rue passante ;
- Avec des baies vitrées qui donnent sur la rue ;

Comment l'enveloppe en investissement peut-elle être mobilisée pour garantir que ces lieux soient accessibles aux personnes en perte d'autonomie ?

- Faire des recommandations pour l'achat de mobilier : léger ; testé par des personnes en perte d'autonomie.
- Associer une expertise d'usage lors de la sélection des lauréats afin d'orienter le soutien en investissement sur des aménagements garantissant l'accessibilité universelle.

Conclusion : les conditions de succès des tiers-lieux autonomie

Pour conclure, s'il fallait dresser le profil idéal d'une structure pour assurer les missions de « tiers-lieu autonomie » :

- **Maturité du projet** : projet en fonctionnement ou ouverture dans un horizon court et basé sur un diagnostic fin du territoire (besoins, forces en présence, concurrence...).
- **Domaine d'activité principal** : Service générateur de flux, garantie de convivialité et d'usages libres, et peu « couteux » (ex : café) ou positionnement clair sur une expertise qui permettra de mettre en place des actions de prévention (ex : agriculture urbaine).
- Le **modèle économique** : modèle mixte : co-financement - activités marchandes.
- **L'espace** : localisé en Quartier Prioritaire de la Ville, en rez-de-ville et avec une large baie vitrée.

Le travail de prospection mené par la Direction de l'Autonomie a révélé que les projets existants qui remplissaient l'ensemble de ces caractéristiques, et motivés pour s'engager en tant que « tiers-lieu autonomie », ne sont plus nombreux.

Ainsi, si le Département souhaite mailler le territoire de « 25 tiers-lieux autonomie dans 25 communes différentes », et notamment dans des quartiers prioritaires où les acteurs de l'ESS sont moins nombreux, **il semble nécessaire de soutenir des projets en phase de conception**. Comme cela a déjà pu être le cas pour Sevran ou Villemomble.

Quelles pistes de développement à mener ?

Cette analyse structurelle nous permet de tirer **des enseignements pour accompagner cette phase de conception** :

- **Identification de locaux disponibles propices** en QPV auprès de bailleurs et des communes ;
- **Coordination de la démarche à l'échelle du territoire** (phase d'implication des parties prenantes et de diagnostic) ;
- **Sélection de la structure opératrice** (une étude d'opportunité et de faisabilité seront requis) ;

Aussi, la phase de conception s'étale à minima sur 2 ou 3 ans. Il apparaît donc pertinent de **soutenir le propriétaire foncier en ingénierie de projet pour assurer la phase diagnostic** et conception participative, avant la sélection de l'opérateur. Puis, il est nécessaire de **garantir un soutien financier fléché sur un ETP une fois le lieu ouvert** si l'on souhaite convaincre des acteurs de se lancer dans ces projets ambitieux.

LES TIERS-LIEUX COMME CATALYSEURS DE MAILLAGE TERRITORIAL ET DE NOUVEAUX MODES DE COLLABORATION



Atelier alimentation en partenariat avec la Résidence Autonomie de Saint-Ouen et une nutritionniste de la ville.

Les tiers-lieux autonomie permettent de rendre « concrets » les partenariats entre acteurs du **droit commun** et acteurs de **l'autonomie**. En effet, ces lieux accessibles à tous mènent des projets avec :

- des **acteurs sociaux municipaux** (CCAS, pôle senior, mission handicap...)
- des **acteurs de la prévention** (sport adapté, socio-esthétique, accès aux droits, lutte contre l'isolement...)
- des **établissements médico-sociaux** accueillant des personnes en perte d'autonomie (EHPAD, MAS, SESSAD...)

Mais aussi, avec des acteurs non-spécialisés ce qui permet de :

- Sortir d'une approche ciblée de l'autonomie pour **faire de l'inclusion une garantie d'accès à toute activité de la ville ordinaire** ;
- **Mettre la créativité des forces vives du territoire au service de l'autonomie** et ainsi diversifier les activités accessibles aux seniors et personnes en perte d'autonomie.

Ils collaborent notamment avec :

- **Les bailleurs sociaux**, qui peuvent cibler les publics âgés de leur parc social et ainsi les orienter vers les tiers-lieux autonomie.
- Des acteurs de divers domaines qui adaptent leurs pratiques afin de garantir l'inclusion des personnes en perte d'autonomie : culture, sport, alimentation...

Au-delà des types de collaborateurs, il convient de s'interroger sur **les modalités de la collaboration**. Dans quelle mesure les tiers-lieux autonomie **sont-ils des catalyseurs du maillage territorial** ?

Une série d'entretiens avec les partenaires autonomie a permis d'identifier forces et freins à la collaboration :

1. Les forces identifiées par les partenaires

- **Des structures agiles** avec une culture de l'expérimentation et du « commun » (tout projet qui répond à un besoin habitant et qui peut s'adapter au planning existant est bienvenu).

Les différents partenaires témoignent de l'enthousiasme des équipes, ainsi que de la facilité et rapidité pour mettre en œuvre des actions.

- **Le poste de coordinateur tiers-lieu autonomie** : occupé par des profils capables de mener le projet de l'analyse du besoin à la mobilisation des acteurs spécialistes et financeurs.
- **Espace convivial** : les professionnels du médico-social aspirent à monter des projets dans des lieux conviviaux, non-stigmatisants, et sources de rencontres différentes des établissements.

Les échanges avec l'ensemble des acteurs médico-sociaux ont révélé ce besoin de pouvoir sortir des murs de « l'institution », tant pour les usagers que les professionnels.

- **La labellisation « tiers-lieu autonomie »** permet aux structures lauréates de gagner en légitimité auprès des acteurs médico-sociaux et ainsi faciliter la mise en relation.

Par exemple, à Montreuil, la labellisation du Fait-Tout en 2023 s'est rapidement suivie d'une rencontre avec la mission handicap afin d'identifier les pistes de partenariat avec les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

2. Les difficultés identifiées par les tiers-lieux

Il convient de nuancer la « facilité du partenariat ». **En effet, du point de vue des équipes des tiers-lieux autonomie, le montage de projet avec des partenaires médico-sociaux est parfois difficile.** Notamment dû au manque de temps, de ressources humaines dédiées, aux lourdeurs des procédures mais aussi aux différences de cultures professionnelles.

A titre d'exemple, les tentatives de travailler avec des SAAD (Service d'Aide à Domicile) afin que certains tiers-lieux offrent des moments de répit aux aides à domicile n'ont pour le moment pas été concluantes.

Désormais, il s'agit d'illustrer ce maillage avec quelques collaborations.

Partenariat entre tiers-lieux autonomie et acteurs de la prévention

Les acteurs de la prévention sont **porteurs d'une expertise spécifique sur un axe de prévention** (activité physique, numérique, adaptation du logement, mémoire etc...). Il est rare qu'ils disposent de locaux et que les personnes viennent à eux pour participer aux ateliers. Leur enjeu est donc **d'aller au plus près des publics pour mener leurs ateliers.**

Comment ?

- Mise en lien via le réseau « tiers-lieux autonomie » : **la labellisation des lieux par le Département permet de les faire connaître auprès des acteurs spécialisés.** Des réunions sont aussi organisées pendant l'année entre tiers-lieux autonomie et acteurs de la prévention soutenus par la Conférence des financeurs.

Impacts :

- **Pour les personnes en perte d'autonomie des quartiers :** accès à des actions de prévention près de chez eux.
- **Pour les habitués du lieu :** découverte d'actions de prévention.

Lors des entretiens, plusieurs seniors témoignaient avoir participé à certaines actions car le coordinateur les y avait invités.

- **Pour les tiers-lieux autonomie :** permet d'accueillir de nouvelles personnes âgées intéressées par une thématique d'ateliers en particuliers.
- **Pour le Département :** des retours « directs » des seniors habitants en QPV, et ainsi de mieux identifier les besoins prioritaires. En effet, suite à une analyse du besoin menée avec les tiers-lieux autonomie, la Direction de l'Autonomie va renforcer son soutien à des ateliers d'information sur les droits et l'accompagnement administratif.
- **Pour les acteurs de la prévention :** mise à disposition de lieux conviviaux, au plus près du besoin (QPV perte d'autonomie précoce), et communication assurée par les lieux.

Les retours de partenaires ayant réalisés des actions dans les tiers-lieux sont éclairants :

« Nous avons pu toucher un nouveau public de seniors qui n'est pas forcément présent dans les mairies ou dans les Centre Communal d'Action Sociale [...] Les tiers-lieux sont au cœur des quartiers prioritaires des villes. Les participants sont heureux que nous nous déplaçons au plus près de chez eux » - Delta 7, association réalisant des actions de médiation numérique.

« Pour nous, il est crucial de collaborer avec des partenaires véritablement engagés à entreprendre des actions en faveur des seniors. Nous savons que les tiers-lieux sont motivés et prêts à investir l'énergie nécessaire pour concrétiser ces initiatives. » - Neosilver, organisme réalisant des actions de socio-esthétique.

« Ces initiatives contribuent non seulement au bien-être des seniors, mais renforcent également la dynamique communautaire du tiers-lieu et le bien-être physique et social des bénéficiaires. » - Sport Pour Tous, association réalisant des activités physiques adaptées

Partenariat entre tiers-lieux autonomie et EHPAD : la création du café des aidants

À l'origine

L'EHPAD public de Saint-Ouen « Lumières d'Automne » porte un Service Renforcé à Domicile (SRAD). Il s'agit d'accompagner des personnes âgées en perte d'autonomie pour continuer de vivre à domicile (on parle souvent d'une « alternative à l'EHPAD »). Aussi, ce SRAD a identifié le besoin d'accompagner les proches aidants, dans la mesure où ils jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile, et sont bien souvent peu outillés « en tant qu'aidant ».

D'autre part, cet EHPAD public souhaitait s'ouvrir sur la ville. L'enjeu étant notamment de rompre les clichés du vieillissement et de l'EHPAD.

Aussi, créer un groupe de parole aidant hors de l'établissement est apparu comme une opportunité pour remplir ces deux ambitions.

Comment ?

Ainsi, en novembre 2022, Déborah Gaye, coordinatrice du SRAD, a contacté plusieurs cafés de Saint-Ouen pour discuter de la création du premier et unique Café des Aidants® à Saint-Ouen-sur-Seine, labellisé par l'Association Française des Aidants. Elle a été orientée vers le Joli Mai, récemment labellisé « tiers-lieu autonomie ».

Une convention tripartite :

- **EHPAD Lumières d'automne** : finance l'Association Française des Aidants pour la mise à disposition d'outils et l'accompagnement « pédagogique », **mobilise 2 professionnels (psychologue et assistante sociale) pour animer** le groupe de parole, communique auprès des professionnels médico-sociaux.
- **Le Joli Mai** (tiers-lieu autonomie de Saint-Ouen) : **met à disposition le lieu**, offre une collation, et **communique** auprès des habitants du quartier.
- **L'Association Française des Aidants** : partage des outils et labélise le café.

Deborah GAYE, qui pilotait le projet au niveau de l'EHPAD souligne la force de ce lieu « *monté par des habitants* », « *disponibles et engagés pour leur territoire* ».

Concrètement, qu'est-ce qu'un café des aidants ?

Il s'agit d'un groupe de parole, ou tout aidant (d'une personne en situation de handicap, dépendante, malade) peut venir pour partager ces défis. L'expérience de chacun est écoutée, la parole est confidentielle. Les échanges au sein du groupe sont coordonnés par une assistante sociale.

Depuis mai 2023, des rencontres mensuelles sont organisées au Joli Mai, animées par un travailleur social et une psychologue spécialisée dans le soutien aux aidants, avec une participation régulière d'environ 8 personnes en moyenne. Notons que ce groupe de parole a réussi le pari de l'ouverture sur la ville car les aidants de l'EHPAD ou du SRAD sont minoritaires au sein du groupe de parole.

Tant les professionnels que les aidants sont ravis de cette expérience au Joli Mai. Il devient « *comme notre salon, c'est assez petit, ce qui le rend convivial et confidentiel* » (Deborah GAYE).

Face au **succès de ce groupe de parole, Le Joli Mai a été sollicité pour participer au « parcours aidants »** dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS déposé par l'EHPAD « Lumières d'Automne » et l'EHPAD « Constance Mazier » d'Aubervilliers en vue de devenir Centre de Ressources Territorial (CRT). Aussi, depuis janvier 2024, le Joli Mai a ouvert ses portes pour de nouveaux ateliers qui **sensibilisent les aidants à leur rôle, préviennent les troubles musculo-squelettiques, améliorent l'accès aux solutions de répit et luttent contre les déséquilibres alimentaires.**

Vous êtes aidants ?
Vous pouvez être aidé !

Découvrez les activités qui vous sont proposées par l'EHPAD public Lumières d'Automne, pour vous accompagner dans votre rôle et dans votre quotidien.

Avec le soutien de nos partenaires :

PARCOURS AIDANTS 2024

EHPAD Centre de ressources des aidants

Par Aux petits soins chez soi, service renforcé à domicile de l'EHPAD Public Lumières d'Automne.

AUX PETITS SOINS CHEZ SOI
EHPAD | À LA MAISON

LUMIÈRES D'AUTOMNE
EHPAD | PUBLIC

15 bis Rue Edgar Quinet
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 49 18 92 00

AUX PETITS SOINS CHEZ SOI
EHPAD | À LA MAISON

2024 Programme de l'année 2024

Légendes

- Café Le Joli Mai - Saint-Ouen
- EHPAD Lumières d'Automne
- Le Social Bar - Saint-Ouen

Mois	Date	Horaires	Activité	Type
Janvier	29/01	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
Février	05/02	10h30 - 12h00	Qu'est-ce qu'être aidant ?	Aidants
Mars	26/02	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
	11/03	10h30 - 12h00	Les bons gestes au quotidien	Aidants
Avril	18/03	14h00 - 17h00	Massages assis	Aidants
	25/03	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
Mai	15/04	10h30 - 12h00	Aidants, préservez votre dos !	Aidants
	22/04	9h30 - 16h30	Initiation à la sophrologie	Aidants
	29/04	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
Juin	13/05	10h30 - 12h00	Aidants et nutrition	Aidants
	27/05	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
Juillet	03/06	10h30 - 12h00	Voyages aidants-aidés	Aidants
	10/06	18h00 - 19h30	Savoir communiquer avec la personne âgée	Grand public
Septembre	17/06	10h30 - 12h30	Atelier poterie	Duo Aidant - Aidé
	24/06	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
Octobre	01/07	10h30 - 12h30	Atelier cuisine	Duo Aidant - Aidé
	08/07	15h00 - 16h00	Atelier yoga	Aidants
	09/09	10h30 - 12h30	Atelier peinture	Duo Aidant - Aidé
	16/09	9h30 - 16h30	Bien manger pour mieux aider	Aidants
	23/09	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
30/09/2023 AU 06/10/2023 : SEMAINE BLEUE				
	07/10	18h00 - 19h30	Comprendre le vieillissement et ses enjeux	Grand public
	14/10	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
	21/10	11h00 - 17h00	Soins esthétiques	Binôme d'aidants
	04/11	14h00 - 17h00	Massage assis	Aidants
	18/11	10h30 - 12h30	Atelier cuisine	Duo Aidant - Aidé
	25/11	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants
	09/12	11h00 - 12h00	Atelier de sophrologie	Aidants
	16/12	15h00 - 16h30	Café des aidants	Aidants

Quels impacts ?

- **Pour les aidants « déjà connus », proches de personnes accompagnées par l'EHPAD :** permet de sortir de l'établissement et de découvrir un lieu de sociabilité et d'entraide.
- **Pour les aidants « invisibles » de Saint-Ouen :** l'action dans un lieu public permet de rendre visible la posture « aidant » ce qui permet à certaines personnes de se reconnaître (et de se découvrir) comme tel.
- **Pour la collaboration territoriale :** renforce la collaboration entre une association de quartier (Joli Mai), un acteur municipal (le CCAS), et un EHPAD (Lumières d'Automne).
- **Pour l'EHPAD :** monter le café des aidants a été un levier pour « entrer dans la scène de la ville ».

En effet, les établissements médico-sociaux sont souvent invités à ouvrir leurs portes sur la ville. Cependant il peut être difficile de casser le stigmate qui leur est attaché – l'enjeu transversal du soutien aux « aidants » peut constituer une première étape intéressante.

- **Pour le Joli Mai :** attirer et fidéliser un nouveau public senior.

Partenariat entre tiers-lieux autonomie et établissement pour personnes en situation de handicap : les ateliers de jardinage de la Ferme du Cœur

La labellisation « tiers-lieu autonomie » a favorisé les partenariats avec des établissements qui accueillent et logent des personnes en perte d'autonomie. Pour les résidents et professionnels, il est **essentiel de pouvoir sortir de l'enceinte de l'établissement et d'échanger avec des habitants et des professionnels de la vie ordinaire.**



Atelier jardinage à la Ferme du Cœur

Comment ?

La collaboration entre la Ferme du Cœur et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Bobigny est le fruit d'une rencontre « ordinaire » lors d'une balade d'un des éducateurs avec les résidents dans le parc voisin. Intrigué par cette nouvelle ferme urbaine, l'éducateur a poussé la porte pour mieux comprendre. La possibilité d'y mener des activités de jardinage s'est concrétisée rapidement.

Depuis septembre 2023, une dizaine de résidents (adultes avec troubles du spectre autistique) ont la possibilité de faire des ateliers de jardinage à la Ferme du Cœur les vendredi après-midi.

Quels impacts ?

Pour les résidents :

La MAS de Bobigny ne cherchait **pas tant à avoir accès à un jardin** (ils ont déjà un jardin) via leur partenariat avec la Ferme du Cœur (tiers-lieu autonomie de Drancy), mais plutôt de permettre aux résidents de :

- **Sortir de la résidence** afin de s'apaiser : notamment le vendredi AM, moment du départ de nombreux résidents.
- **Sortir du quotidien et développer de nouvelles compétences ;**
- **Multiplier les rencontres**

Pour les professionnels :

« *Inclure dans la cité des personnes accompagnées nous permet aussi de remettre du sens dans notre pratique professionnelle, de vivre des moments de partage avec les résidents.* » Mike André, éducateur à la MAS de Bobigny

Partenariat entre tiers-lieux autonomie et classes ULIS en collège

Plusieurs lauréats tiers-lieux autonomie ont des liens étroits avec les écoles voisines. Le Pas Si Loin à Pantin pour les ateliers lecture senior – enfant, le Joli Mai pour l'aide au devoir (assurée par des séniors). Au Fait-Tout à Montreuil (lauréat promo 3), les élèves de la classe ULIS du collège Cesare Evoria (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire : ici des élèves avec des troubles cognitifs) font un atelier de cuisine 2 lundis sur 3.

Comment ?

Face aux difficultés des élèves sur le plan scolaire, le professeur titulaire de la classe ULIS avait identifié **le besoin de faire des activités plus manuelles**, dans lesquelles ils peuvent s'épanouir, se revaloriser, découvrir des perspectives de débouchées professionnelles.

Or, **mener un atelier au sein des cuisines du collège était impossible** (normes, lenteur pour obtenir l'agrément...). La rencontre avec équipe du Fait Tout a permis en quelques semaines de monter un premier atelier de cuisine, aujourd'hui devenu récurrent.

Impacts

Pour les élèves :

- **Responsabilisation** (du choix de la recette au service), apprentissage de nouveaux outils et ouverture professionnelle (atelier régulier depuis 2 ans).
- **Valorisation** : pour eux même (dégustation avec l'équipe éducative, équipe du Fait Tout et élèves) et aussi aux yeux des autres professeurs (une fois par mois, des professeurs du collège sont invités à déjeuner).

Pour l'équipe éducative :

- Importance de sortir de l'établissement et d'agir au sein d'un lieu « citoyen » : Le Fait Tout a permis à une artiste de découvrir ces ateliers, et aujourd'hui un livre de cuisine de la classe ULIS est en cours de rédaction.
- Renforcement du lien au sein du groupe : 4 élèves qui « font ensemble » et ensuite partage le repas avec les professeurs « *ça crée du lien entre nous* ».

CONCLUSION

Trois ans après la sélection de la première promotion, 14 tiers-lieux autonomie maillent 14 quartiers dans 14 villes de Seine-Saint-Denis.

Cette évaluation permet de faire un état des lieux en se basant sur l'analyse des 8 structures en fonctionnement depuis 2023. Cette étude a permis d'analyser :

- **La diversité des structures lauréates** qui répondent aux besoins spécifiques de leur quartier.
- **L'impact du soutien départemental**, qui permet la création d'emplois nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- **Les publics qui fréquentent ces lieux** et ainsi l'importance d'adapter la communication pour cibler les publics « éloignés ».
- **L'impact du lieu pour les personnes en perte d'autonomie** : si la « *prévention de la perte d'autonomie* » est difficilement mesurable, les personnes concernées témoignent de l'impact positif en termes de lien social, d'estime de soi, et d'information sur la perte d'autonomie et les dispositifs existants.

L'étude a aussi permis d'identifier la spécificité des tiers-lieux autonomie par rapport à d'autres acteurs de « *l'animation de la vie sociale* » :

- **Une activité non étiquetée comme étant « à vocation sociale »** qui joue le rôle de **porte d'entrée attractive pour tous**.
- **Une approche d'inclusion « globale » et non par « public spécifique »** : il s'agit de garantir l'accès aux personnes en perte d'autonomie à la programmation, l'animation, la gouvernance... et parfois même à l'emploi !
- **Une part d'activité marchande** qui permet de garantir une base d'autonomie financière.
- **Un lieu pensé comme commun pour le territoire**, qui favorise l'expression des savoir-faire et les collaborations entre acteurs locaux.

Enfin, cette évaluation **permet de tirer des enseignements majeurs pour la poursuite de la politique publique** :

- L'identification des leviers et les freins à la mise en œuvre des fonctions des tiers-lieux autonomie vont permettre **d'améliorer l'accompagnement des lauréats**.
- Les caractéristiques des structures qui favorisent la mise en œuvre des « grandes fonctions » attendues vont permettre **d'affiner les critères de sélection des futurs lauréats**.
- L'étude des montages économiques et du développement progressif des programmations et des coopérations souligne la **nécessité de poursuivre le financement en fonctionnement global sur le temps long**.

Bien que ce ne soit pas l'objectif premier de cette politique publique, n'oublions pas qu'au-delà de l'impact sur les personnes en perte d'autonomie, ces lieux sont **sources de co-bénéfices pour l'ensemble des habitants du quartier** :

- Activités et lien social pour tout le quartier (et notamment pour les enfants) ;
- Auberge pour des associations du quartier (notamment associations de solidarités) ;
- Auberge pour les projets émergents : artistes, cuisiniers...

- Amélioration du sentiment de sécurité dans le quartier : activation de l'espace public, flux vers le lieu et ainsi amélioration de « l'attractivité du quartier »
- Lieu de convivialité accueillant pour les publics féminins ;



Atelier escalade installé dans le passage à l'extérieur de l'Atelier Pas Si Loin

     
SUIVEZ-NOUS #SSD93

seinesaintdenis.fr